



VILLE D'AUDINCOURT

8 Avenue Aristide Briand
BP 45 199
25405 AUDINCOURT CEDEX



DOB 2025



03 81 36 37 38



courrier@audincourt.fr



www.audincourt.fr

ville d'
audincourt

Sommaire

Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Organisation de la procédure budgétaire.....	11
3. Les résultats 2024 du Budget Principal.....	13
4. Équilibre 2025 des grandes masses du budget principal au stade du Budget Primitif.....	21
5. Le budget de fonctionnement 2025 par chapitre du budget principal.....	22
6. Présentation simplifiée de l'investissement 2025 du Budget principal.....	31
7. Pluriannuel d'investissement 2023-2026.....	33
8. Evolution de la charge de la dette et des annuités.....	34
9. Situation des Ressources Humaines.....	35
10. Evolution du budget de fonctionnement du Budget principal.....	38
11. Evolution du budget d'investissement du Budget principal.....	39
12. Situation de la dette au 1 ^{er} janvier 2025.....	40
13. Evolution des ratios d'endettement (2016–2025) (données par habitant).....	41
14. Situation de la dette garantie au 31 décembre 2024.....	43
15. Le budget annexe « Santé ».....	45

1.Introduction

Dans un contexte économique et financier national très préoccupant, le budget 2025 doit nous permettre de répondre aux besoins liés à la croissance démographique et de maintenir le cap de la transition écologique, du développement économique, des services publics et de la solidarité. Ces enjeux sont essentiels pour notre ville et plus largement pour le Pays de Montbéliard.

Jamais notre pays n'a dû faire face à un tel déficit public créant une instabilité démocratique forte. L'État, dans sa quête d'économies, sollicite les collectivités locales pour participer au redressement des finances publiques, et ce malgré leur faible part dans le déficit global.

Avec le Projet de Loi de Finances (PLF) 2025, plusieurs mesures importantes seront instaurées notamment le prélèvement sur les grandes collectivités (région, département, métropoles), la baisse du FCTVA ou encore l'exclusion de l'assiette du FCTVA de certaines dépenses de fonctionnement. Ce gel pourrait contraindre certaines collectivités à revoir ou à limiter leurs projets d'investissement à long terme, supprimer des subventions aux autres collectivités, aux structures culturelles ou sportives, impactant ainsi la vie locale.

C'est finalement tout le paradoxe de cette situation. A chaque crise, l'État s'appuie sur les élus locaux pour maintenir la cohésion sociale, contenir les investissements publics. N'oublions pas que les collectivités portent plus de 60 % des investissements publics ! En 2023, le rapport Pisani-Mahfouz démontrait le besoin de doubler l'investissement local pour maintenir la trajectoire climatique de la France. Des investissements ralentis, reportés ou annulés par un budget austéritaire pénaliseront durablement notre pays. Par ailleurs, les mesures prévues dans le PLF étant ciblées sur les grandes villes, alors qu'elles sont responsables de 2/3 des émissions de gaz à effet de serre et regroupent 2/3 des habitants en situation de pauvreté vont faire peser tout l'effort budgétaire sur celles comme Audincourt qui agissent pour le climat et la santé.

Au moment de l'écriture du rapport d'orientation budgétaire, la Commission Mixte Paritaire examine le Budget 2025. Nous savons que notre commune sera impactée par l'augmentation de 3 % de la cotisation à la CNRACL chaque année pendant 4 ans, la baisse du taux du FCTVA. Indirectement, elle perdra des soutiens financiers des collectivités partenaires ou encore ne pourra peut-être plus bénéficier du fonds vert sur les investissements destinés à la transition écologique. Dans le même temps, au regard du contexte d'augmentation de la pauvreté, du chômage et du vieillissement de la population, la commune devra faire face à de nouvelles charges liées à la solidarité, à la santé ou au renforcement des services publics (restauration scolaire, accueils périscolaires...).

Depuis près de cinq ans, nous avons fait face à de nombreuses crises sans faillir : crises sanitaire, économique, inflationniste et aujourd'hui institutionnelle. Dans cette période, nous incarnons la stabilité. Face à l'inflation, l'augmentation du chômage, les difficultés

des commerçants et des artisans, la perte des médecins, la crise de l'hôpital ou le besoin de logement, nous devons encore et toujours répondre par une action efficace et un budget ambitieux.

Les orientations budgétaires qui vous sont présentées sont animées par le même état d'esprit.

LE BUDGET 2025 : POURSUIVRE LES OBJECTIFS DE NOTRE FEUILLE DE ROUTE

2025 sera encore une grande année où nous continuerons à préparer l'avenir en anticipant les effets des enjeux démographique, économique ou encore écologique sans oublier d'être présents sur les sujets qui préoccupent les Audincourtoises, les Audincourtois dans leur quotidien (sécurité, santé, logement...). Ils doivent pouvoir compter sur notre engagement sans faille malgré le recul de l'État et peut-être des collectivités partenaires.

Continuer la transition écologique

Aujourd'hui, personne n'imagine Audincourt sans ses 800 arbres supplémentaires, sans la végétalisation de ses places du Temple ou de Bazaine. En 2025, la place du marché, identifiée comme l'un des points les plus chauds de l'agglomération, sera végétalisée. 70 arbres seront plantés proposant en centre-ville un nouvel îlot de fraîcheur. D'autres lieux comme la place de la Fraternité sont encore à étudier.

En deux ans, la ville a entièrement isolé ses établissements scolaires et le gymnase de l'Espérance. La réhabilitation du centre Saint-Exupéry a permis aussi de faire l'isolation.

Après l'arrêt des glyphosates, la généralisation du fauchage tardif et le passage en LED de l'éclairage public, nous devons toujours être en veille sur la préservation de la biodiversité. Nous avons favorisé l'installation de maraîchers avec la mise à disposition d'un terrain d'1,44 ha hors zones humides. Nous devons pérenniser cette activité et la gestion de l'eau en est un facteur clé. Une bonne gestion de l'irrigation permet en effet des économies d'eau, une croissance régulière des rendements et de la production dans le temps. Une étude pour la réalisation d'un forage est en cours.

Poursuivre le programme de création de logements adaptés et inclusifs

A l'instar des autres villes du pays de Montbéliard, Audincourt doit faire face à deux enjeux démographiques : le développement et le vieillissement de sa population. Depuis cinq ans, nous avons inversé la courbe démographique. Les Audincourtoises et les

Audincourtois sont de plus en plus nombreux. Nous avons gagné 100 habitants (populations de référence au 1er janvier 2022) et 2022 (population de référence au 1er janvier 2025) près de 1 000 habitants. Par ces programmes inclusifs, nous apportons une réponse à la densification de notre territoire. Nous accompagnons le cycle de la vie. Les personnes âgées quittent leur pavillon pour un appartement. De nouvelles familles arrivent.

Cette trajectoire se poursuit avec de nombreux programmes logements sur l'ensemble de la ville :

- 15 logements rue des Champs de l'Essart
- 8 logements rue Combe Mirey
- 23 logements + 9 lots à bâtir rue des Grands Bois
- 12 logements rue des Mines
- 26 logements rue Aristide Briand
- 14 logements grande rue (ancien Crédit Mutuel + 69 Grande Rue)
- 7 logements rue Neuve

Grâce à l'obtention du fonds friche, le secteur gare a été entièrement dépollué autorisant le développement d'un beau programme immobilier. 114 logements seront créés dont une grande partie dédiée aux seniors.

Dans le cadre de l'OPAH-RU, nous accompagnons les Audincourtois dans la rénovation de leurs logements.

En 2025, la ville déposera sa candidature pour obtenir le label Ville amis des aînés.

Un soutien au monde économique et commercial

Une des forces d'Audincourt, c'est la préservation de son commerce de proximité et indépendant. Depuis des années, nous menons une politique foncière singulière. La ville investit dans des cellules commerciales et offre ainsi des conditions idéales pour l'installation de nouveaux commerces, d'activités libérales ou de services. Dans une période de crise, il est bon de partager les risques et d'accompagner les porteurs de projets. L'acquisition foncière a certes un coût mais elle génère des recettes importantes, environ 485 000 € de loyers perçus. Par ailleurs, cela nous permet d'avoir un regard sur les projets d'installation mais aussi une maîtrise sur le niveau des loyers pratiqué sur la ville.

Deux zones industrielles se redessinent : celle des Forges – secteur Perlinsky - - avec l'arrivée d'Aldi et celle des Arbletters qui entame sa métamorphose avec l'arrivée de 4 nouvelles enseignes.

Aux Forges, avenue Jean Jaurès sur le terrain de l'ancienne station d'essence, un projet immobilier avec des services commencera cette année.

Tous nos investissements sont un soutien à l'économie et aux entreprises locales. Près de 95 % des travaux effectués ces dernières années ont été réalisés par des entreprises locales.

Une ville toujours plus solidaire

Agir au plus près des habitants, c'est aussi renforcer la solidarité. N'oublions jamais que dans le Pays de Montbéliard, les revenus moyens et les retraites sont inférieurs à la moyenne régionale. La pauvreté est plus forte et le taux de chômage plus important.

Nos politiques en direction des anciens, des enfants ou des publics fragiles seront sanctuarisées. Malgré les contraintes budgétaires, les tarifs des services publics ne seront pas augmentés. Les taux d'imposition communaux n'augmenteront pas. Les subventions au CCAS et à la caisse des écoles seront préservées.

Nous ne remettons pas en cause la qualité des services à la population notamment de la restauration scolaire ou des accueils périscolaires. Ces quatre dernières années, ces services n'ont cessé de se développer. Nous accueillons désormais près de 435 enfants en restauration scolaire soit une augmentation de plus de 20 % par rapport à 2019.

Nous accueillons au sein de nos 11 écoles des classes, des enfants en situation de handicap : 2 classes ULIS, 1 CLEX, 1 UEMA et depuis septembre 2024, 1 UEEMA. C'est un engagement éducatif et financier fort avec l'aménagement de classes supplémentaires ou l'adaptation de nos accueils périscolaires. Audincourt doit rester une ville inclusive où chaque enfant peut s'épanouir. Depuis 2024, Audincourt a obtenu l'agrément "Cité Éducative".

Les services publics restent à jamais la richesse de ceux qui n'ont rien. Nous devons les préserver, les développer. En 2025, une agence postale communale ouvrira au centre Saint-Exupéry aux Champs Montants, ainsi qu'une permanence de l'accès aux droits.

La Santé, une compétence assumée

La santé est une des priorités des Audincourtois. En 2020, nous avons fait le choix d'assumer la compétence santé. Nous avons pris en charge la maison médicale de garde qui accueille 8 418 patients. Nous avons ouvert un centre municipal de santé où plus de 3 270 patients sont suivis.

La force d'Audincourt est de développer simultanément une offre publique et privée.
Nous avons accompagné l'installation de nouveaux médecins des professions paramédicales.

En 2025, deux nouveaux spécialistes ouvriront leur cabinet rue de Dasle. Nous avons des contacts pour un nouveau cabinet dentaire. Le centre municipal s'est porté volontaire pour accueillir des médecins juniors. Au niveau de l'Ehpad, nous nous sommes battus pour garder une directrice de plein exercice et nous veillons à ce que cet établissement soit protégé des effets de la crise pour garantir un accueil digne des résidents.

Notre engagement est désormais reconnu dans le milieu de la santé. Il concourt à notre attractivité.

Le budget 2025 dédié à la santé est de 740 838 €.

Plus de sécurité et propreté

Protéger la population, c'est aussi garantir sa sécurité avec une police municipale renforcée. Le 1er février, une nouvelle policière municipale viendra compléter les effectifs de la police municipale composée de 6 agents. Un autre recrutement est également en cours. Ces dernières années, le système de vidéosurveillance s'est développé et modernisé. Nous avons 88 caméras sur l'ensemble de la ville. Désormais, les installations (mâts et supports) sont conçues pour éviter tout vandalisme. Notre centre de supervision urbaine (CSU) est relié au centre de Police Nationale de Besançon. Cela a permis l'élucidation de nombreuses affaires notamment liées au trafic de drogue. En 2025, les crédits pour poursuivre la modernisation de notre système de vidéosurveillance se poursuit.

Audincourt, toujours capitale de la culture et le sport en forme olympique

En 2024, nous avons vécu une belle année culturelle avec Pays de Montbéliard capitale française de la culture, avec l'inauguration du centre d'art - donation Patt, le concert UNIK. À Audincourt, la culture ne sera jamais une variable d'ajustement surtout dans le monde dans lequel nous vivons.

Face au repli sur soi, face à l'obscurantisme qui gagne du terrain, nous devons porter la culture comme un étendard. C'est ce que nous faisons avec le centre d'art, la fête de la BD, les littératures étrangères, la maison de la photographie, Campagne à la ville et bien sûr Rencontres et Racines. Nous préserverons toutes nos manifestations en espérant que les collectivités partenaires ne désistent pas toutes.

Cette année, le gymnase des Vignoles sera entièrement réhabilité par PMA. C'est une attente forte des clubs. Nous poursuivrons l'entretien de nos équipements sportifs. Nous sommes aussi en pourparlers pour l'installation de terrains de Padel tennis.

Les subventions aux associations culturelles et sportives et la mise à disposition des équipements seront maintenues.

En 2023, la ville avait financé avec la DRAC un diagnostic permettant d'entrevoir un projet de restauration du Sacré Cœur estimé à 1 673 220 € TTC. Le diocèse, propriétaire, n'a évidemment pas les moyens de financer cette restauration. Cette église tient une place à part dans le patrimoine d'Audincourt et du Pays de Montbéliard. Elle est un des joyaux de l'art moderne et sacré. Nous ne pouvons pas l'abandonner. Nous devons sauver les vitraux et la tapisserie de Fernand Léger ou les mosaïques de Jean Bazaine. C'est pourquoi la ville d'Audincourt prendra la maîtrise d'ouvrage et montera un plan de financement de cette restauration.

UN ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE PRÉSERVÉ MALGRÉ LES CONTRAINTES FINANCIÈRES

Le projet de budget 2025 maîtrise au plus juste les dépenses de fonctionnement en garantissant un service public de qualité et de proximité pour les Audincourtois. Il est proposé de tendre vers un budget constant par rapport à 2024.

Le budget de fonctionnement est estimé à 20 170 213 €.

La recherche d'efforts et d'économies sera poursuivie pour limiter les tensions sur notre capacité d'épargne brute. Notre objectif est de la préserver autour de 3 millions d'€.

Après trois années de forte accélération des investissements, le budget d'investissement est estimé à 10 546 444 €. Le potentiel d'investissement est estimé à 3,9 millions d'€ auxquels s'ajoutent depuis 2023 – et sur cinq ans – les 3,5 millions dédiés au projet d'aménagement du site de la Gare ainsi que l'aménagement de la place de marché qui a débuté mi-janvier.

Le recours à l'emprunt sera limité à 1 million d'€ stabilisant ainsi l'encours de la dette au même niveau que 2019.

Au 1er janvier 2026, l'encours de la dette sera de 10,9 millions d'€ contre 10,7 millions d'€ en début de mandat alors que nous avons engagé sur la même période des projets structurants pour Audincourt.

Sur le mandat, nous n'avons pas augmenté la pression fiscale des ménages en n'augmentant pas les taux communaux d'imposition. En 2025, il est proposé de reconduire les taux.

Dans ce contexte incertain et complexe, le projet d'orientation budgétaire qui vous est soumis, montre notre volonté de toujours agir pour les Audincourtois dans un cadre budgétaire rigoureux.

Le débat est ouvert.

2. Organisation de la procédure budgétaire

Préalablement au vote du Budget Primitif (BP), le Débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité et de les informer sur les perspectives pluriannuelles.

Le débat d'orientations budgétaires est également une étape obligatoire du cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements. Ainsi et en cas d'absence de débat d'orientations budgétaires : toute délibération relative à l'adoption du Budget Primitif est illégale (*CAA Marseille, 19/10/1999, Commune de Port la Nouvelle*). Selon la jurisprudence, la tenue du débat d'orientations budgétaires constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité (*TA Versailles, 28/12/1999, Commune de Fontenay-le-Fleury*). Le débat d'orientations budgétaires ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget (*TA de Versailles, 16/03/01 – M. Lafond c/ Commune de Lisses*).

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du DOB, au minimum 5 jours avant la réunion.

La délibération, quant à elle, est obligatoire et permet de prendre acte de la tenue du DOB. Le rapport doit être mis à la disposition du public à la mairie.

L'article 107 de la loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit que le maire doit présenter à son organe délibérant, au cours des deux mois précédant l'examen du budget, un rapport décomposé comme suit :

- présentation des orientations budgétaires,
- des engagements pluriannuels envisagés,
- structure et gestion de la dette.

Le calendrier budgétaire 2025 sera le suivant :

- Débat d'orientations budgétaires en février
- La définition d'une stratégie en matière d'emprunt dès le mois de février
- Compte administratif 2024, en adéquation avec le Compte de Gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable du Pays de Montbéliard, en avril. De fait il n'y aura pas de Budget Supplémentaire puisque le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2024 sera inscrit dès le Budget Primitif 2025.
- Budget primitif 2025 fin mai
- Et éventuellement, en cours d'exercice, en cas de besoins, adoption de décisions modificatives équilibrées.

Remarques générales

A compter du 1^{er} janvier 2023, la ville d'Audincourt applique par anticipation d'instruction budgétaire et comptable M57 pour son budget principal et son budget annexe Santé.

Les données comptables rétrospectives correspondent donc au plan comptable M14 et les données 2023 et postérieures sont présentées selon le nouveau référentiel.

3. Les résultats 2024 du Budget Principal

La capacité d'autofinancement

L'exercice 2024 dégage un résultat prévisionnel de 1,552 K€.

	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
011 Charges générales	3 700 086,51	3 099 491,89	3 685 699,41	4 688 532,65	4 679 016,75	4 840 278,56
012 Charges personnel	9 126 224,70	8 840 993,50	9 198 219,33	9 784 208,61	9 659 486,35	9 837 463,26
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 289,00
65 Charges de gestion	1 585 917,69	1 681 817,14	1 647 559,12	1 888 161,26	1 709 606,74	1 790 278,29
66 Charges financières	263 323,17	233 072,81	202 312,85	184 452,57	169 185,30	177 457,18
67 Charges spécifiques	30 748,04	134 159,45	78 364,89	19 683,91	16 128,72	341,20
68 Provisions	20 000,00	50 000,00	108 150,00	2 223,00	59 574,00	56 327,00
Dépenses imprévues – M57	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total opérations réelles	14 726 300,11	14 039 534,79	14 920 305,60	16 567 262,00	16 292 997,86	16 716 434,49
Opérations d'ordre	633 699,66	852 082,96	1 132 935,47	1 071 781,05	654 188,37	895 407,35
Virement en investissement					0,00	0,00
Total section	15 359 999,77	14 891 617,75	16 053 241,07	17 639 043,05	16 947 186,23	17 611 841,84
	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
013 Atténuation de charges	443 766,98	486 072,14	327 347,85	253 150,37	280 355,80	247 644,08
70 Produits des services	1 058 606,37	469 094,24	563 009,47	1 123 307,05	1 159 493,36	1 216 332,01
73 Impôts et Taxes					5 461 263,70	5 648 929,70
731 Fiscalité locale	11 730 353,02	11 713 566,42	12 196 474,37	12 418 091,40	7 656 281,59	7 805 071,86
74 Dotations	4 268 494,67	4 183 691,64	4 026 924,46	3 952 684,44	4 055 528,90	4 212 560,94
75 Produits de gestion	568 720,32	543 442,78	593 120,51	973 126,18	1 585 684,78	1 155 259,30
76 Produits financiers	1 132,95	1 037,76	1 070,31	1 212,39	1 780,40	1 234,44
77 Produits exceptionnels	321 334,86	320 462,90	535 314,41	1 299 684,22	42 258,48	196 350,63
78 Reprises provisions	17 901,75	38 309,25	0,00	100 000,00	3 150,00	50 000,00
Total opérations réelles	18 410 310,92	17 755 677,13	18 243 261,38	20 121 256,05	20 245 797,01	20 533 382,96
Opérations d'ordre	2,81	0,62	97 513,61	41 087,97	388,84	8 256,46
Résultat reporté						
Total section	18 410 313,73	17 755 677,75	18 340 774,99	20 162 344,02	20 246 185,85	20 541 639,42
Cession	0,00	181 960,00	300 792,50	510 600,00	14 120,00	161 901,00
Solde d'exécution	3 050 313,96	2 864 060,00	2 287 533,92	2 523 300,97	3 298 999,62	2 929 797,58
Résultat N-1	2 031 656,81	1 759 424,85	2 499 932,63	1 983 524,68	1 868 189,23	2 169 774,21
Résultat brut	5 081 970,77	4 623 484,85	4 787 466,55	4 506 825,65	5 167 188,85	5 099 571,79
Besoin de financement investissement	-3 322 545,92	-2 123 552,22	-2 803 941,87	-2 638 636,42	-2 997 414,64	-3 547 142,44
Résultat net	1 759 424,85	2 499 932,63	1 983 524,68	1 868 189,23	2 169 774,21	1 552 429,35
CAF	3 684 011	3 534 182	3 022 163	3 043 394	3 938 679	3 655 047
Capital de la dette	1 408 273	1 347 086	1 568 538	1 611 468	1 364 865	1 434 162
CAF nette	2 275 738	2 187 096	1 453 625	1 431 926	2 573 814	2 220 886

CAF brute = recettes réelles de fonctionnement - d'immobilisations - dépenses réelles de fonctionnement

CAF nette = CAF brute – remboursement en capital de la dette

La capacité d'autofinancement brute correspond à la différence entre les recettes réelles (hors cession) et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce solde doit être positif et suffisant pour permettre le remboursement du capital de la dette. La capacité d'autofinancement nette est le montant issu du fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'équipement.

L'analyse du résultat prévisionnel 2024

Le montant prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élève à 16,716 K€.

Pour les grandes lignes, l'analyse prévisionnelle se décompose comme suit :

➤ **Chapitre 011 « Charges à caractère général », crédits non consommés pour 621 K€**

Chapitre 011	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
Charges à caractère général	3 700 087	3 099 492	3 685 699	4 688 533	4 679 016,75	4 840 278,56

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de gestion des services.

L'évolution de ce chapitre observée entre 2023 et 2024 correspond principalement :

- aux dépenses engagées dans le cadre de « Capitale française de la culture », comme le festival Unik qui a complété Rencontres et Racines 2024, ou la mise en valeur de la Donation Patt. Ces dépenses font l'objet de subventions ou de remboursements par PMA ;
- à la hausse du coût des assurances, en particulier, la flotte automobile, et aux frais de gardiennage du site Saint-Exupéry ;
- à la hausse du coût des contrats de maintenance ;
- à la baisse des dépenses de fluides (- 55 K€) ;
- à la baisse des dépenses pour l'animation de l'OPAH-RU dont les dépenses reviennent à un niveau normal après d'importantes études engagées en 2023 (- 32 K€) ;
- au transfert de sommes dues à la SACEM au chapitre 65.

Les crédits non consommés correspondent aux dépenses de fluides (291 K€) qu'il est difficile d'évaluer et aux prévisions prudentes concernant les autres dépenses.

➤ **Chapitre 012 « Charges de personnel », des crédits non consommés pour 60 K€**

Chapitre 012	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
Charges de personnel	9 126 224,70	8 840 993,50	9 198 219,33	9 784 208,61	9 659 486,35	9 837 463,26

En 2022, la progression des charges de personnel correspond :

- aux mesures prises suite au passage au 1607 heures ;

- à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 ;
- au versement de la prime inflation de 100 € au mois de janvier 2022 ;
- au paiement des salaires 2022 du personnel de la Maison Médicale de Garde et du Centre Municipal de Santé (délibération 2022_109_DCM) pour 103 K€. Depuis les charges salariales sont inscrites directement dans le Budget Annexe ;

En 2023, la progression correspond à :

- la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 ;
- la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat versée au mois de décembre 2023 (délibération 2023_146_DCM) pour un montant de 106 K€.
- le versement d'un capital décès (24 K€) : cette somme est remboursée par notre assurance.

En 2024, la progression correspond à l'impact en année pleine de la hausse de la valeur de l'indice de la fonction publique (63 K€), de l'octroi de 5 points d'indice à l'ensemble des agents (84 K€).

Les crédits non consommés correspondent à une inscription prudente des crédits.

Les explications concernant les ressources humaines figurent au paragraphe 9.

➤ **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », des crédits non consommés 36 K€**

Chapitre 65	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
Autres charges de gestion	1 585 917,69	1 681 817,14	1 647 559,12	1 888 161,26	1 709 606,74	1 790 278,29

L'évolution de ce chapitre entre 2023 et 2024 correspond principalement :

- à l'impact limité de la participation de la Ville à la politique de Santé (délibération 2024_158_DCM) soit une diminution de 47 K€ entre deux exercices ;
- la réimputation en section d'investissement de la participation à la Caisse des Écoles (-43K€) ;
- à l'impact des créances admises en non valeur et à la prise en compte des créances éteintes (36 K€) (délibération 2024_156_DCM) ;
- à la subvention accordée au CCAS s'élève à 593 K€. Cette somme comprend 38 K€ au titre de la valorisation et la facturation des charges de mutualisation avec les services de la Ville pour 2023 (ce montant figure également en recettes) ;
- aux subventions accordées aux associations et aux particuliers. Elles sont maintenues à un niveau élevé pour un montant de 776 K€ (hors valorisation des prestations en nature) dont les subventions engagées ou versées dans le cadre de l'OPAH-RU pour 11 K€ ;
- aux subventions versées dans le cadre du projet Cité Éducative ;

- au constat des dépenses des droits de la SACEM pour les manifestations au chapitre 011 ;

Les crédits non consommés concernent principalement à l'OPAH-RU (21 K€).

➤ **Chapitre 66 « Charges financières », des crédits non consommés pour 42 K€**

Chapitre 66	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
Charges financières	263 323,17	233 072,81	202 312,85	184 452,57	169 185,30	177 457,18

L'inscription des crédits sur ce chapitre est toujours prudente. La ville a souscrit des emprunts à des taux d'intérêt particulièrement attractifs jusqu'en 2022. Ils remplacent des emprunts anciens aux taux élevés qui sont totalement amortis. Depuis 2023, les taux auxquels les emprunts sont souscrits, ont fortement progressé, passant de 0,51 % en 2021 à 3,68 % en 2023 pour les offres les plus avantageuses à taux fixe.

➤ **Chapitre 67 « Charges spécifiques », des crédits non consommés pour 14 K€**

Chapitre 67	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
Charges spécifiques	30 748,04	134 159,45	78 364,89	19 683,91	16 128,72	341,20

Les prévisions pour ce chapitre sont toujours délicates, car il ne concerne plus désormais que les annulations de titres sur exercices antérieurs.

➤ **Chapitre 68 « Provisions »**

Chapitre 68	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
Provisions	20 000,00	50 000,00	108 150,00	2 223,00	59 574,00	56 327,00

Des provisions ont été constituées, sur délibération, en 2024 pour :

- ajuster le montant des créances douteuses (délibération 2024_157_DCM)
- constater le risque de contentieux concernant la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (délibérations 2024_155_DCM et 2024_186_DCM) ;
- constater les droits d'utilisation des œuvres de la Donation Patt (Délibération 2024_176_DCM) ;

➤ **Chapitre 014 : « Atténuation de produits »**

Chapitre 014	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
Dégrèvement THLV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 289,00

A partir de 2024, la Ville d'Audincourt constate chaque année le montant des dégrèvements mis à sa charge (appréciation de la vacance des logements) dans le cadre de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants. Les sommes payées en 2024 correspondent aux rôles d'imposition émis en 2023.

Le montant estimé des recettes réelles de fonctionnement 2024 est de 20,541 M€.

Pour les grandes lignes, l'analyse prévisionnelle se décompose comme suit :

- **Chapitre 013 « Atténuation de charges » présente une exécution supérieure de 18 K€ aux prévisions ajustées en cours d'exercice**

Chapitre 013	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
Remboursement charges personnel	443 766,98	486 072,14	327 347,85	253 150,37	280 355,80	247 644,08

Ce chapitre regroupe les différents remboursements liés aux Ressources Humaines sur les rémunérations, la sécurité sociale et la prévoyance. Sa prévision est donc difficile d'autant plus que la collectivité a fait l'objet d'un changement de contrat.

Le montant est en diminution depuis 2019 en raison de l'impact des modifications successives apportées aux clauses du contrat par l'assureur.

- **Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » présente une exécution supérieure de 91 K€ à la prévision.**

Chapitre 70	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
Produits des services et du domaine	1 058 606,37	469 094,24	563 009,47	1 123 307,05	1 159 493,36	1 216 330,01

En 2020 et 2021, l'exécution de ce chapitre a été très impactée par la crise sanitaire (format « variant » de Rencontres et Racines, annulations des manifestations, fluctuation la présence aux repas à la restauration scolaire ...).

Ce chapitre inclut, depuis 2022, également les reversements du budget annexe Santé au titre des charges de fonctionnement assurées par le Budget Principal.

L'évolution de ce chapitre observée entre 2023 et 2024 correspond principalement :

- à la facturation et à la valorisation des charges de mutualisation avec le CCAS (38 K€) ;
- à une recette exceptionnelle de régularisation de la régie des horodateurs (38 K€) ;
- à une certaine stabilité des recettes liées aux diverses manifestations culturelles (malgré l'annulation d'une journée de Rencontres et Racines) (-9 K€) ;
- à une légère augmentation des recettes liées à l'enfance (+ 7 K€) ;

L'exécution supérieure aux prévisions s'explique par des inscriptions prudentes lors du Budget Primitif afin de tenir compte des évolutions de fréquentation.

➤ **Chapitres 73 « Impôts et taxes » et 731 « Fiscalité recettes supérieures de 78 K€ aux prévisions ajustées**

	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
73 Impôts et Taxes					5 461 263,70	5 648 929,70
731 Fiscalité locale	11 730 353,02	11 713 566,42	12 196 474,37	12 418 091,40	7 656 281,59	7 805 071,86

L'application des réformes fiscales successives comme la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et de la diminution de la moitié des bases locatives des locaux industriels a modifié en profondeur le périmètre des recettes fiscales. Des compensations fiscales ont été reclassées en fiscalité.

A cela s'ajoute les incertitudes concernant les bases de Taxe d'habitation depuis la mise en place du dispositif « Gérer Mes Biens Immobiliers » (GMBI).

Enfin, depuis 2023, la Ville d'Audincourt touche la Taxe d'habitation sur les Logements Vacants (THLV).

Les recettes fiscales sont désormais suivies dans deux chapitres distincts. Globalement la progression enregistrée d'un exercice sur l'autre est de 700 K€

- Le chapitre 73 « impôts et taxes » comprend les attributions des compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire versées par PMA et le FNGIR. Les montants perçus sont conformes aux prévisions car ils sont figés ou peu susceptibles d'évolution. Aux sommes perçues annuellement, s'ajoute le reversement du FPIC pour 183 K€ : en 2024, PMA a été attributaire du FPIC, suite à la révision du pacte budgétaire et financier entre l'EPCI et ses membres, la ville d'Audincourt a bénéficié de la répartition de droit commun sans avoir à contribuer aux dépenses car elle est éligible à la DSU cible.

- Le chapitre 731 regroupe le produit des impôts locaux et de différentes taxes :

- le montant de la taxe additionnelle aux droits de mutation : le montant perçu 275 K€ est en diminution de 58 K€ par rapport à 2023 et de 136 K€ par rapport à 2022, signe des difficultés actuelles sur le marché de l'immobilier ;
- La Taxe sur l'Électricité évolue suite à l'entrée en vigueur d'une réforme sur le mode de calcul et de reversement de la taxe ;
- La Taxe sur la Publicité Extérieure : le montant de 159 K€ émis en 2024 correspond à la taxe 2023 dont l'émission a été retardée pour permettre le recensement des dispositifs publicitaires.

Les recettes de fiscalité directe locale :

- le montant de Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires diminue de 35 K€ pour atteindre 120 K€. Cette évolution, prévue, correspond à des régularisations de bases suite à la mise en place de GMBI ;
- la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants a été émise pour la première fois en 2023. Son produit 2024 est de 165 K€, en progression de 47 K€. Il s'agit d'une recette brute. Les dégrèvements mis à la charge de la commune seront prélevés en 2025 (voir chapitre 014 en dépenses). Le montant perçu en 2024 inclus d'importantes erreurs sur le montant des bases liées principalement à GMBI ;

- le montant de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties est de 12 K€ ;
- la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est la principale recette fiscale de la commune. L'évolution du produit repose sur une dynamique des bases inférieure à la revalorisation décidée en Loi de Finances pour les locaux des particuliers ;

L'exécution supérieure de ce chapitre par rapport à la prévision correspond au montant annuel définitif du produit des impôts directs qui n'est connu que fin décembre.

➤ **Chapitre 74 « Dotations et participations » : les recettes sont supérieures de 67 K€ aux prévisions**

Chapitre 74	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
Dotations et subventions	4 268 494,67	4 183 691,64	4 026 924,46	3 952 684,44	4 055 528,90	4 212 560,90

Ce chapitre est également concerné par les deux réformes fiscales évoquées plus haut.

Il convient de noter que la Dotation Forfaitaire progresse pour la première fois depuis plusieurs années : la Loi de Finances pour 2023 a exceptionnellement suspendu l'application du dispositif d'écrêtement. Seul le mécanisme d'actualisation lié à l'évolution de la population a été pris en compte et a permis un gain de 21 K€. En 2024, l'impact de la hausse de la population DGF de 436 habitants sur le calcul a permis de compenser l'écrêtement de recettes décidé en Loi de Finances et par conséquent une progression de 44 K€ de la Dotation Forfaitaire ;

Cette évolution favorable de la population a également un effet bénéfique sur la Dotation de Solidarité Urbaine, qui progresse de 78 K€.

Le niveau de recettes supérieur aux prévisions s'explique par la hausse des dotations de l'État suite à la progression du nombre d'habitants de la commune.

➤ **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » sont supérieures de 243 K€ au prévisions**

Chapitre 75	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
Autres produits de gestion	568 720,32	543 442,78	593 120,51	973 126,18	1 585 684,78	1 155 259,30

Ce chapitre correspond principalement aux locations d'immeubles. Son montant dépend de l'occupation des cellules commerciales et des logements.

La progression enregistrée entre 2021 et 2022 correspond d'une part à la constatation du produit des buvettes de Rencontres et Racines pour 349 K€ : jusqu'à présent les associations encaissaient la totalité des recettes et nous reversaient un forfait sur le chiffre d'affaire réalisé. A cela s'ajoutent des régularisations de charges locatives sur les exercices 2020 et 2021 (30 K€).

On y trouve notamment les remboursements d'assurance dont celui lié au sinistre MJC Saint-Exupéry.

Les cessions au titre du legs Lanoire (112 K€ en 2023 et 105 K€ en 2024) et du legs Bourquin (82 K€) ont été inscrites dans ce chapitre.

Le niveau d'exécution supérieur s'explique par les ajustements des comptes loyers et charges, ainsi que les recettes du service culturel (buvettes de Rencontres et Racines).

➤ **Chapitre 77 « Produits spécifiques » les recettes sont supérieures de 42 K€ aux prévisions**

Chapitre 77	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
Produits spécifiques	321 334,86	320 462,90	535 314,41	1 299 684,22	42 258,48	196 350,63

En 2023, il n'y avait aucune prévision au Budget Primitif pour ce chapitre. En effet, il n'enregistre désormais que des opérations exceptionnelles, pouvant difficilement être estimées :

- Les annulations de mandats sur exercices antérieurs pour 34 K€ ;
- Les produits de cession se sont élevés à 161 K€ (réglementairement, les prévisions sont inscrites en section d'investissement au chapitre 024).

Le résultat 2024 s'explique par l'excédent de recettes et les crédits non consommés en dépenses de fonctionnement pour un montant de 1.308 K€

A cela s'ajoutent principalement :

- le remboursement des prêts souscrits en 2024 uniquement à partir de 2025 : 45 K€ ;
- des crédits non consommés pour 192 K€ ;

Et sont déduits principalement:

- des crédits prévus pour les dépôts de garantie non utilisés en recettes pour 15 K€ ;

4. Équilibre 2025 des grandes masses du budget principal au stade du Budget Primitif

Budget de fonctionnement

	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel (budget ressources humaines)	9 350 000	10 322 000	10 322 000	10 322 000
Charges de fonctionnement et exceptionnelles	7 159 079	6 941 417	7 006 042	6 413 000
Charges financières (intérêts de la dette)	205 000	205 000	220 000	225 000
Virement à la section d'investissement et amortissements	4 616 733	3 595 334	3 668 091	3 210 273
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 330 812	21 063 751	21 216 133	20 170 273

Dotations de l'État (Dotation forfaitaire et DSU)	2 280 451	2 438 357	2 303 601	2 438 357
Dotations PMA (Attributions de compensation + DSC)	5 194 330	5 193 505	5 195 110	5 193 505
Fiscalité et compensations fiscales	7 059 033	7 384 574	7 747 541	7 819 640
FNGIR et DC RTP	387 546	358 018	381 394	382 275
Autres recettes de fonctionnement	4 425 927	3 821 108	3 418 713	2 836 436
Solde d'exécution reporté (sode)	1 983 525	1 868 189	2 169 774	1 500 000
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 330 812	21 063 751	21 216 133	20 170 213

Budget d'investissement

	2022	2023	2024	2025
Potentiel d'investissement	8 819 148	5 163 964	4 688 470	3 900 000
Remboursement du capital de la dette	1 556 854	1 525 524	1 482 323	1 485 000
Autres dépenses	308 028	250 000	2 454 622	246 596
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 684 030	6 939 488	8 625 415	5 631 596
Reports et restes à réaliser	4 484 103	7 110 426	6 010 136	2 532 331
Solde d'exécution reporté (solde)	0	0	0	2 382 517
TOTAL GENERAL	15 168 133	14 049 914	14 635 552	10 546 444

FCTVA – TA – Amendes de polices	610 000	680 000	774 000	770 000
Autres recettes	2 957 297	1 642 830	3 162 000	629 999
Emprunt	2 500 000	1 021 324	1 021 324	1 021 324
Virement de la section de fonctionnement et amortissements	4 616 733	3 595 334	3 668 091	3 210 273
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 684 030	6 939 488	8 625 415	5 631 596
Reports et restes à réaliser	1 689 570	2 792 326	2 473 194	1 367 706
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 803 942	2 638 636	2 997 415	3 547 142
Solde d'exécution reporté (solde)	744 609	1 679 464	539 528	0
TOTAL GENERAL	15 168 133	14 049 914	14 635 552	10 546 444

* Le niveau des autres dépenses et recettes d'investissement en 2024 s'explique par l'inscription de crédits d'ordre pour l'intégration de la donation Patt dans le Patrimoine (1,8M€) et les opérations foncières dans le cadre du projet de la Gare (400 K€).

5. Le budget de fonctionnement chapitre du budget principal

Dépenses réelles de Fonctionnement : 17.500.000 €

La dépenses réelles de fonctionnement sont estimées stables entre 2023 et 2025 alors que les prévisions d'inflation des organismes de conjoncture pour la période 2025-2027 se situent entre de 1,6 % et 1,9 %. (2,0 % si l'on exclut l'énergie et l'alimentation).

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
Total opérations réelles	17 468 417,00	16 292 997,86	17 548 042,00	16 716 434,49	17 500 000	17 550 000

Le détail de l'évolution des prévisions budgétaires par chapitre est le suivant :

➤ Chapitre 011 « Charges à caractère général »

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
011 Charges générales	5 043 110,00	4 679 016,75	5 125 447,00	4 840 278,56	4 995 000	4 995 000

Les charges générales sont envisagées en diminution de Budget à Budget en s'appuyant sur un réalisé prévisionnel 2024 de 4,8 M€. Cette évolution prévisionnelle tient compte des éléments suivants :

- Une stabilité des charges liées aux fluides : les économies réalisées dans le cadre du plan de sobriété et l'isolation des bâtiments permettront de dégager des marges, qui, après analyse, pourront être intégrées lors du vote du Budget Primitif;
- Maintien à un niveau élevé du montant des assurances en particulier pour les bâtiments, mais aussi la flotte automobile ;
- Hausse des charges de copropriété suite aux travaux approuvés lors des assemblées générales modulée par la politique d'acquisition et de cession ;
- Poursuite de l'OPAH-RU selon le contrat signé avec Urbanis ;
- La maîtrise le coûts de la gestion des déchets suite au passage de la TEOM à la REOMI ;

Une partie de la hausse due à l'inflation devra être absorbée par des économies internes.

➤ Chapitre 012 « Charges de personnel »

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
012 Charges personnel	9 960 000,00	9 659 486,35	9 953 250,00	9 837 463,26	10 000 000	10 000 000

Le chapitre 012 regroupe l'ensemble des dépenses de personnel de la collectivité. En 2025, l'enveloppe proposée au Budget Primitif est de 10 M€.

Sans adoption d'un budget national pour 2025, les évolutions en matière de rémunération et les perspectives budgétaires qui en découlent demeurent à ce jour marquées par une grande incertitude (évolution du point d'indice, Prime Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat...).

Le début de l'année 2025 s'annonce également déterminant pour les finances des collectivités territoriales, en raison de la hausse du taux de cotisation à la CNRACL, qui aura un fort impact.

➤ **Chapitre 014 « Atténuations de produits »**

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	50 000,00	14 289,00	50 000	50 000

A partir de 2024, le montant des dégrèvements au titre de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) mis à la charge de la commune est imputé à ce chapitre. Le montant est très volatile. Une somme de 50 K€ est prévue ; elle tient compte du montant reversé en 2024 au titre de 2023 et des anomalies signalées par les services de la DGFiP en fin d'année dont les dégrèvements seront portés à la charge de la commune.

➤ **Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »**

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
65 Charges de gestion	1 848 007,00	1 709 606,74	1 769 345,00	1 790 278,29	1 800 000	1 800 000

Les principales dépenses prises en compte concernent :

- l'enveloppe globale destinée aux subventions versées pour soutenir le riche milieu associatif audincourtois est maintenue en 2025 ;
- Les subventions à verser dans le cadre de l'OPAH-RU jusqu'en 2026 ;
- L'absence de versement d'une participation au budget annexe « Santé » : mais , cette situation est susceptible d'évoluer en fonction du nombre de médecins, du nombre d'actes pratiqués, du niveau des subventions de la CPAM ou de l'ARS ;
- Le maintien de la subvention de fonctionnement versée au CCAS (hors valorisation et facturation dans le cadre de la mutualisation) ;

- L'ajustement du montant de la subvention la Ville à la Caisse la situation financière de cette dernière.

- L'inscription des dépenses correspondant aux droits SACEM pour les manifestations ;

➤ **Chapitre 66 « Charges financières »**

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
66 Charges financières	205 000,00	169 185,30	220 000,00	177 457,18	225 000	275 000

Ce chapitre comprend principalement les charges d'intérêt des emprunts contractés par la collectivité.

Les charges financières sont prévues en hausse afin de tenir compte de la hausse actuelle des taux d'intérêt.

Pour la prospective, le montant emprunté annuellement est de 1 M€. Un taux d'intérêt de 5,5 % a été retenu car, lors des consultations 2023 et 2024, la plupart des établissements bancaires ont fait des propositions comprises entre 4 et 4,5 %. La durée d'amortissement envisagée est de 15 ans.

Les propositions d'inscription correspondent aux intérêts prévisionnels de la période majorés de 20 K€

La tendance à la hausse des charges financières devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2028.

➤ **Chapitre 67 « Charges spécifiques »**

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
67 Charges spécifiques	12 300,00	16 128,72	30 000,00	341,20	30 000	30 000

Suite à l'adoption de la norme M57, les crédits ouverts au chapitre 67 correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs. Les autres dépenses qui figuraient jusqu'à présent dans ce chapitre sont désormais intégrées au chapitre 65. Ces dépenses sont difficiles à évaluer : il est proposé de reconduire l'enveloppe de 30 K€ prévue en 2024 et de l'ajuster en décision modificative en cas de besoin.

➤ **Chapitre 68 « Provisions »**

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
68 Provisions	0,00	59 574,00	0,00	56 327,00	0	0

La Ville d'Audincourt constitue des provisions pour risque d'impayés et pour le contentieux lié à la THLV. Leur montant sera ajusté en cours d'exercice au vu des informations transmises par le Service de Gestion Comptable (SGC) du Pays de Montbéliard et de la DDFIP du Doubs.

➤ **Les dépenses à affecter**

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
Dépenses à affecter	400 000,00	0,00	400 000,00	0,00	400 000	400 000

En M14, ce chapitre permet de faire face à des dépenses non prévisibles en début d'exercice. Aucune dépense ne peut être mandatée sur cette ligne ; elle ne sert qu'à alimenter les lignes de dépenses réelles votées lors des décisions modificatives.

Cette possibilité n'existe plus en tant que tel en M57. Afin de conserver une lisibilité des évolutions et afin de ne pas faire apparaître d'évolution artificielle des évolutions de crédits ouverts par chapitre, il a été choisi de les présenter de manière isolée.

Recettes réelles de Fonctionnement : 19.203.807 €

Les recettes réelles de fonctionnement accuseraient une légère progression par rapport au Budget 2024.

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
Total opérations réelles	19 195 562,00	20 245 797,01	19 041 117,12	20 533 382,96	19 203 877	19 183 485

Le détail de l'évolution des prévisions budgétaires par chapitre est le suivant :

➤ **Chapitre 013 « Atténuation de charges »**

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
013 Atténuation de charges	249 000,00	280 355,80	240 000,00	247 644,08	240 000	240 000

Ce chapitre regroupe les remboursements concernant les rémunérations, la sécurité sociale et la prévoyance. Sa prévision est donc difficile à estimer : elle est liée au taux d'absentéisme et au taux de remboursement. Le montant proposé pour les exercices 2024 à 2026 s'appuie sur les montants constatés en 2023 suite à la dernière révision de notre contrat avec RELYENS.

➤ **Chap 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses »**

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
70 Produits des services	1 100 341,00	1 159 493,36	1 147 250,12	1 216 332,01	1 150 000	1 150 000

Par principe, les prévisions budgétaires pour ce chapitre sont relativement constantes d'année en année bien que certains postes connaissent des variations sensibles d'un exercice à l'autre.

Par exemple, les redevances et droits des services à caractère culturel dépendent du nombre d'entrées aux manifestations, notamment pour la plus grande partie des Rencontres et Racines. Pour les années 2024 à 2026, il est considéré que Rencontres et Racines se tiendra selon son format traditionnel. Les recettes liées à la gestion des buvettes de la manifestation sont inscrites au chapitre 75 à compter de 2022.

Le reversement des charges de mise à disposition de personnel à la Caisse des écoles au titre du Projet de Réussite Éducative s'inscrit désormais dans ce chapitre (24 K€).

La valorisation des charges locatives et de personnel reversée par le Budget annexe Santé est estimée à 84 K€.

➤ Chapitre 73 et 731 « Impôts et taxes »

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
73 Impôts et Taxes	5 457 255,00	5 461 263,70	5 459 625,00	5 648 929,70	5 458 020	5 456 447
731 Fiscalité locale	7 144 265,00	7 656 281,59	7 484 815,00	7 805 071,86	7 527 635	7 620 730

Ces chapitres comprennent notamment la fiscalité directe dont les taux seront inchangés pour 2024, les compensations fiscales et les recettes de fiscalité indirecte.

Suite à l'adoption de la norme M57, le chapitre 73, qui jusqu'à présent retraçait l'ensemble des recettes fiscales, est désormais scindé en deux. On distingue désormais les impôts et taxes (chapitre 73) des ressources de la fiscalité locale (chapitre 731).

Chapitre 73 : Impôts et taxes :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté	BP 2027 projeté
Attributions de compensation	5 114 863,70	5 114 863	5 114 864	5 114 863	5 114 863	5 114 863
Dotation de Solidarité Communautaire	79 466,00	81 885	86 369	78 642	77 070	75 528
FNGIR	264 515,00	264 515	264 515	264 515	264 515	264 515
FPIC	0,00	0	183 182	0	0	0
Total	5 458 844,70	5 461 263	5 648 930	5 458 020	5 456 447	5 454 906

Les recettes des impôts et taxes concernent les Attributions de Compensation, la Dotation de la Solidarité Communautaire (DSC) et le FNGIR . Ces ressources sont par définition stables (hors modification de périmètre de PMA).

Par prudence, aucune inscription n'est prévue au titre du FPIC, car il n'est pas certain que PMA soit également éligible.

Chapitre 731 : fiscalité directe locale :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
Rôles supplémentaires	12 361,00			0,00	0,00
Versement mobilité	959,46	0,00	750,00	1 000	1 000
Taxe Pylônes	16 014,00	16 800,00	18 444,00	18 628	18 815
Taxe sur électricité	146 145,71	213 508,00	224 763,58	220 000	220 000
Taxe de séjour	0,00		0,00		
TL Publicité Extérieure	4 503,68	150 923,41	158 882,28	150 000	150 000
Droits de mutation	411 813,85	313 997,95	275 468,00	225 000	250 000
Total	591 797,70	695 229,36	678 307,86	614 628	639 815
Taxe Habitation résidences secondaires Bases	509 985	971 315,00	749 125	700 000	700 000
Taxe Habitation résidences secondaires Produit	81 430	155 049,00	119 578	111 000	111 000
THLV Bases		739 951,00	1 033 900	650 000	475 000
THLV Produit		118 096,00	165 010	100 000	100 000
Taxe Foncier Non Bâti	9 338	11 267	11 596	11 000	11 000
Coefficient correcteur	234 905	246 588	254 010	258 478	261 063
TF Bâti Base N-1 effectives			16 917 533	16 695 533	16 862 488
Revalorisation		3,75 %		1,00 %	1,00 %
TF Bâti Bases révisées		16 386 842	16 917 533	16 862 488	17 031 113
Taux 2021		38,74 %	38,74 %	38,74 %	38,74 %
Produit TF Bâti	6 041 776	6 348 263	6 563 734	6 532 528	6 597 852
Total	6 367 449	6 879 263	7 113 928	7 013 006	7 080 915

La prospective des recettes de fiscalité directe est construite autour des hypothèses suivantes :

Pour les taxes diverses :

- Revalorisation de la taxe sur les pylônes de 1 % par an ;
- Taxe sur l'électricité : prévisions de 220 K€ pour tenir compte de la réforme des calculs et des modes de versement en cours (hors régularisations sur exercices antérieurs) ;
- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : prévision prudente de 150 K€ suite aux travaux de recensement et de vérification des déclarations en 2022-2023. Les tarifs n'ont pas été revalorisés depuis 2019 ;
- Droits de mutation en baisse à 225 K€ suite aux informations récurrentes d'une diminution des montants collectés depuis plusieurs mois ;

Pour la fiscalité directe locale :

- La stabilité des taux d'imposition sera poursuivie en 2025. Il s'agit d'un fondement de la politique fiscale menée par la commune depuis 1996. Les seules évolutions sont liées à des mesures législatives : la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales a entraîné l'intégration du taux de taxe sur le foncier bâti du Département dans celui de la commune.

- Le montant de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires est estimé de manière prudente à 111 K€, car les bases semblent très volatiles et la mise en place de GMBI a engendré de nombreuses erreurs.

- Depuis 2023, la Ville d’Audincourt perçoit la Taxe habitatio
Son montant est également très volatile. Elle a pour but d’inciter le retour de bien inoccupé sur le marché de la location ou de la vente. Par prudence, son montant 2025 est estimé à 100 K€ (hors dégrèvement) afin de tenir compte de l’impact des anomalies constatées en 2024 par la DGFIP.

- Le produit de la Taxe Foncières sur les propriétés non bâties est estimé à 11 K€.

- L’évolution du produit de la Taxe sur le Foncier bâti est liée à la revalorisation des bases et dépend par conséquent du niveau de l’inflation.

Cette évolution est habituellement actée par la Loi de Finances. Celle-ci n’ayant pas été adoptée, au vu des revalorisations effectives des années précédentes, il est proposé de retenir une progression prudente des bases et du montant des exonérations fiscales de 1 % pour 2025 et 2026.

La proposition intègre également l’impact de l’entrée du quartier Forges Montanot en QPV ouvrant la possibilité d’un abattement de 30 % des bases pour les bailleurs sociaux. Cela explique la baisse de recettes, qui est partiellement compensée par l’État.

La diminution de 100 K€ des prévisions de recettes fiscales 2025 par rapport au réalisé 2024 s’explique par :

- l’impact prévisionnel de l’ajustement des bases de Taxe d’Habitation sur les Résidences Secondaires suite aux anomalies constatées en 2024 (- 8 K€) ;

- l’impact prévisionnel de l’ajustement des bases de THLV suites aux anomalies constatées en 2024 (- 65K€) ;

- la baisse du produit fiscal attendu (abattement pour les bailleurs sociaux en QPV) (-31 K€) ;

➤ **Chapitre 74 « Dotations et participations »**

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé
74 Dotations	3 855 567,00	4 055 528,90	3 874 917,00	4 212 560,94

BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
3 858 222	3 746 308

	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé
Dotation forfaitaire	955 134,00	976 372	1 004 393
Dotation solidarité urbaine	1 325 317,00	1 368 101	1 446 464
Dotation instituteur	0,00		0
FCTVA	21 267,27	43 216	27 688
Subvention État	56 738,46	232 457	129 620
Subvention Région	36 610,00	45 788	37 690
Subvention CG 25	23 600,00	26 600	25 020
Subvention Commune	4 927,25	4 883	2 419
Subvention PMA	112 683,00	131 245	234 895
CCAS et Caisse des Ecoles	0,00	0	1 283
CAF	825 919,00	794 036	804 839
Mécénat et divers	157 560,56		73 216
Compensation perte droits de mutation	1 221,00	2 003	627
DCRTP	123 031,00	123 031	116 101
FDPTP	30 185,40	30 215	30 321
Compensation Taxe Foncière	258 683,00	255 074	253 207
Compensation Taxe Habitation			
Dotation recensement	2 491,00	2 552	2 629
Titres sécurisés	17 316,50	19 954	22 149

BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
954 393	849 393
1 483 964	1 521 464
0	0
20 000	20 000
20 000	20 000
15 000	15 000
10 000	10 000
100 000	100 000
0	0
775 000	750 000
50 000	50 000
93 503	74 803
24 257	19 163
292 005	296 385
2 600	2 600
17 500	17 500

Ce chapitre est impacté par la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales (suppression de la compensation liée à cet impôt) et par la réforme des bases locatives des locaux industriels (augmentation des compensations de taxe foncière).

La composante forfaitaire de la DGF est estimée en baisse de 50 K€. Le prélèvement au titre de la péréquation nationale sera atténué par l'actualisation prenant en compte la progression de la population dans l'attente des décisions dans le cadre de la Loi de Finances.

La Dotation de Solidarité Urbaine est estimée en progression de 37 K€.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et le Fonds départemental de Péréquation de la Taxe professionnelle sont estimés en diminution (variable d'ajustement de la Dotation Globale de Fonctionnement au niveau national).

Les participations versées par la CAF seront inscrites de manière prudente au Budget Primitif pour tenir compte de l'évolution de l'offre de service.

Le reversement de la Caisse des Écoles au titre du Projet de Réussite Éducative est désormais inscrite au chapitre 70.

ZOOM SUR LA FISCALITÉ ET DOTATIONS

Le tableau ci-dessus montre une très grande stabilité de nos recettes fiscales et de DGF. Les gains générés par la fiscalité compensent à peine les pertes sur les dotations et les compensations. Cette situation explique l'effort important et constant à la maîtrise des charges de fonctionnement.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
Dotation forfaitaire	955 134	976 372	1 004 393	954 393	849 393
Dotation de Solidarité Urbaine	1 325 317	1 368 101	1 446 464	1 483 964	1 521 464
	2 280 451	2 344 473	2 450 857	2 438 357	2 370 857
Fiscalité directe	6 367 449	6 879 263	7 113 928	7 013 006	7 080 915
Compensations fiscales	258 683	255 074	253 207	292 005	296 385
Compensation des réformes fiscales	417 731	417 761	410 937	382 275	358 481
	7 043 863	7 552 098	7 778 072	7 687 286	7 735 781
PMA : Att compensation et DSC	5 194 330	5 196 748	5 201 233	5 193 505	5 191 932
FPIC	0	0	183 182	0	0
Total général	14 518 644	15 093 319	15 613 344	15 319 149	15 298 571

➤ Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
75 Produits de gestion	1 389 134,00	1 585 684,78	784 510,00	1 155 259,30	920 000	920 000

Ce chapitre comprend notamment aux revenus des immeubles loués par la collectivité. La progression des prévisions entre 2022 et 2023 correspond aux produits de gestion des buvettes du Festival Rencontres et Racines (impact du cashless).

La politique de maîtrise foncière menée par la collectivité se traduit par des recettes conséquentes estimées à 485.000 € et à 600.000 € récupérables.

Cette politique d'acquisition et de cession, nous permet de mener une action dynamique à destination notamment des commerces et des professions libérales en proposant des loyers abordables, concourant au soutien du commerce indépendant.

➤ **Chapitre 77 « Produits spécifiques »**

	BP 2023	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
77 Produits spécifiques	0,00	42 258,48	0,00	196 350,63	0	0

Le chapitre 77 est fortement impacté par l'application de la norme budgétaire et comptable M57. La plupart des recettes inscrites jusqu'à présent dans ce chapitre figurera désormais au chapitre 75 à l'exception du produit des cessions et les annulations de mandat sur exercice antérieur.

En raison du caractère imprévisible de ces recettes, il n'est prévu aucune inscription budgétaire pour ce chapitre au titre de 2025 et 2026.

6. Présentation simplifiée de l'investissement 2025 du Budget principal

Potentiel d'investissement 2025 : 3.900.000 €

Le potentiel d'investissement est encore important : presque 4 M €, **auquel s'ajoutent depuis 2023 et sur cinq ans les 3,5 M€ dédiés au projet d'aménagement du site de la Gare, ainsi que l'aménagement de la place du marché qui a débuté mi-janvier.**

La poursuite de notre politique d'investissement public et l'attractivité de la commune, au-delà de soutenir majoritairement l'emploi local, permettent également d'initier d'importants projets d'investissements privés qui verront le jour en 2025 :

- 118 logements sur le site de la Gare ;
- 26 logements d'habitat senior avenue Briand ;
- 23 logements sur le quartier des Champ Montants ;
- restructuration lourde de l'entrée de ville rue de Belfort avec le réaménagement commercial de ce secteur de la zone des Arbletters ;
- requalification de la rue Jean Jaurès ;

Les incertitudes concernant les financements pouvant être inscrits au Budget Primitif 2025 sont nombreuses. A titre d'exemple, le taux de compensation servant au calcul du FCTVA est encore incertain : le premier projet de Loi de Finance prévoyait de le faire passer de 16,404 % à 14,850 %. Il en est de même sur la nature des dépenses éligibles. Comme les dépenses éligibles en 2025 correspondent à une période où nos investissements ont été massifs (travaux dans les écoles, Centre Saint-Exupéry, Gymnase l'Espérance...), l'incertitude sur le produit attendu est importante.

Le choix des investissements 2025 qui sera présenté lors du Budget Primitif retiendra les orientations suivantes :

- le maintien d'un haut niveau d'investissement malgré des moyens de plus en plus contraints ;
- la réalisation de projets d'aménagement urbains structurants ;
- la poursuite de l'effort dans la cadre de la transition écologique ;
- la limitation du recours à l'emprunt à 1.000.000 € afin de maintenir nos marges de manœuvre.

L'évolution du besoin de financement est le suivant :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel
Nouveaux emprunts	1 000 000	2 500 000	2 500 000	995 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Remboursement du capital	1 453 086	1 462 538	1 611 468	1 364 865	1 434 162	1 420 558	1 334 854	1 162 928
Evolution du besoin de financement (Il article 13 de la loi de programmation des Finances publiques)	-453 086	1 037 462	888 533	-369 865	-434 162	-420 558	-334 854	-162 928

7. Pluriannuel d'investissement 2023-2026

	PREVISIONS DOB 2023		PREVISIONS DOB 2024		PREVISIONS DOB 2025		PREVISIONS DOB 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Dépenses à affecter	210 000		406 771		200 200		200 200	
FCTVA – TA – Amendes de police	10 000	846 000	10 000	824 000	10 000	770 000	10 000	550 000
Emprunt	1 525 524	1 021 324	1 482 323	1 021 324	1 485 000	1 021 323	1 370 000	1 021 324
Opérations d'ordre	30 000	780 000	30 000	780 000	36 396	880 000	36 396	836 396
Virement de la section de fonctionnement		79 538		707 688		860 273		933 485
Virement de la section de fonctionnement issu du résultat		1 862 906		2 233 082		1 500 000		1 500 000
Total gestion	1 775 524	4 589 768	1 929 094	5 566 094	1 731 596	5 031 596	1 616 596	4 841 205
Rénovation MJC ST Exupéry	80 000	540 824	300 000					
Rénovation énergétique des écoles								
Modernisation et réduction de l'empreinte énergétique de l'éclairage public	550 000	137 500	420 000	105 000				
Projet culturel	50 000		20 000					
Secteur de la gare	1 985 285	1 307 100	118 000		118 000		118 000	
Vidéoprotection	100 000		250 000	62 500				
Rénovation des quartiers			320 000					
Désimperméabilisation et végétalisation de la ville			300 000					
Projets à débattre					3 782 000		3 406 609	
Total Projets	2 985 285	1 444 600	1 728 000	167 500	3 900 000	0	3 524 609	0
Travaux de voirie et d'entretien du patrimoine	158 176	13 556	1 031 000					
Travaux d'entretien	335 000		481 000					
Enveloppe équipement courant des services	654 400	50 000	621 500					
Politique d'acquisition et de cession	490 279	300 740	588 000	645 000		600 000		300 000
Total valorisation patrimoniale	1 637 855	364 296	2 721 500	645 000	0	600 000	0	300 000
Total général	6 398 664	6 398 664	6 378 594	6 378 594	5 631 596	5 631 596	5 141 205	5 141 205

8. Evolution de la charge de la dette et des annuités

Il s'agit de l'évolution de l'ensemble des emprunts mobilisés, et d'une prévision de recours à l'emprunt en adéquation avec le pluriannuel d'investissement proposé.

A ce jour, la commune détient 20 emprunts dont 19 à taux fixe et 1 à taux variable.

Selon « la charte de bonne conduite », près de 99,09 % de notre encours de dette au 1er janvier 2025 est classé en catégorie A1 avec des indices en euros et des structures à taux fixes ou variables simples. Les autres prêts sont des contrats à taux variable avec un effet barrière simple (B1) présentant peu de risques.

En 2024, trois emprunts ont été souscrits :

- CDC (Banque des Territoires) pour 210 000 € au taux de 3,59 % sur une durée de 15 ans;
- CDC (Banque des Territoires) pour 220 000 € au taux de 3,59 % sur une durée de 15 ans;
- Crédit Agricole pour 570 000 au taux de 3,66 % sur une durée de 15 ans ;

Pour l'exercice 2025, il est prévu de recourir à un emprunt de 1.000.000 € à taux fixe sur 15 ans.

A la suite du présent rapport, il vous sera présenté, comme l'année dernière, une délibération portant sur le recours à l'emprunt 2025 et accordant une délégation annuelle au Maire. Elle présentera, en détail, la structure de la dette ainsi que son classement en fonction de la typologie mise en place par la charte de bonne conduite "Gissler". Il vous est proposé de l'adopter à la suite du débat d'orientation budgétaire en raison de la très grande fluctuation actuelle des taux.

On observe depuis 2022 une forte hausse des taux. Même si une stabilisation est observée depuis fin 2023, les perspectives pour les exercices 2024 à 2026 sont construites sur la base de taux d'intérêt à 5,50 %. Cette hausse des taux explique la hausse de la prévision du montant des intérêts pour la période 2024 – 2026.

Les taux fixes obtenus ces dernières années ont été et sont toujours un atout pour notre politique d'investissement.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 prévisionnel	2026 prévisionnel	2027 prévisionnel	2028 prévisionnel
Capital de la dette au 01/01/N	10 718 762	10 265 676	11 303 138	12 191 671	11 821 806	11 387 644	10 953 481	10 532 923	10 198 069
Nouveaux emprunts	1 000 000	2 500 000	2 500 000	995 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Remboursement du capital	1 453 086	1 462 538	1 611 468	1 364 865	1 434 162	1 434 162	1 420 558	1 334 854	1 162 928
Capital de la dette au 31/12/N	10 265 676	11 303 138	12 191 671	11 821 806	11 387 644	10 953 481	10 532 923	10 198 069	10 035 140
Remboursement intérêts	263 323	233 073	196 291	168 414	177 981	202 567	224 381	248 402	248 403
Annuité	1 716 409	1 695 611	1 807 759	1 533 280	1 612 143	1 636 729	1 644 939	1 583 257	1 411 332
Taux de souscription des emprunts	0,58 %	0,51 %	0,90 %	3,68 %	Prêt CRCA : 3,66 % Prêt CDC : 3,59 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %

9. Situation des Ressources Humaines

L'évolution des rémunérations (chapitre 012)

Chapitre 012	2019	2020	2021	2022	2023	CA 2024 estimé
Charges de personnel	9 126 224,70	8 840 993,50	9 198 219,33	9 784 208,61	9 659 486,35	9 837 463,26
AUTRE PERSONNEL EXTÉRIEUR	229 278,60	154 349,65	191 007,10	133 642,95	148 852,81	195 814,08
VERSEMENT MOBILITÉ	87 426,43	85 569,84	87 975,36	92 926,18	90 669,49	91 042,15
COTISATIONS VERSÉES AU F.N.A.L.	24 296,41	23 767,15	24 438,32	25 814,32	25 185,68	25 290,07
PART. EMPLOYEURS FORMATION PROFESS. CONTINUE	783,92	246,07	189,51	495,53	703,80	742,09
COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	97 327,12	87 501,42	96 770,25	105 028,55	104 899,03	115 910,77
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 662,50
TITULAIRES REMUNERATION PRINCIPALE	3 924 609,35	3 879 408,00	3 890 840,44	4 014 081,04	3 910 034,17	3 972 582,23
TITULAIRES SFT ET INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	94 703,50	87 622,02	91 168,71	92 478,33	42 854,85	40 043,23
TITULAIRES NBI					48 423,00	54 375,59
TITULAIRES INDEMNITÉ INFLATION	0,00	0,00	0,00	12 300,00	0,00	0,00
TITULAIRES AUTRES INDEMNITÉS	1 142 095,72	1 161 148,02	1 259 938,26	1 418 236,21	1 478 512,23	1 501 145,96
REMUNERATION PRINCIPALE ASSISTANTES MATERNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	211 107,05	183 832,83
AUTRES INDEMNITÉS ASSISTANTES MATERNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	46 386,22	53 335,51
NON TITULAIRES REMUNERATIONS	865 091,21	786 394,00	909 532,43	1 016 466,14	660 261,17	664 362,58
NON TITULAIRES SFT	0,00	0,00	0,00	0,00	18 518,25	16 620,97
NON TITULAIRES INDEMNITÉ INFLATION	0,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00
NON TITULAIRES INDEMNITÉS PERTE EMPLOI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 763,25
NON TITULAIRES AUTRES INDEMNITÉS	127 658,78	109 311,58	136 207,66	172 969,71	189 166,68	147 998,43
REMUNERATIONS DES APPRENTIS	16 183,97	0,00	0,00	22 553,09	0,00	0,00
REMUNERATION A LA VACATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 327,51
INDEMNITÉ INFLATION	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
AUTRES EMPLOIS D'INSERTION	8 311,65	9 449,10	16 056,06	0,00	0,00	0,00
COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	922 607,65	891 118,58	930 698,15	1 012 676,96	983 360,27	935 098,85
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	1 248 966,32	1 236 617,18	1 246 177,93	1 285 468,70	1 253 780,41	1 331 160,90
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	40 649,09	35 288,61	40 201,27	47 144,02	45 675,82	45 647,64
COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	228 458,05	235 804,26	231 439,11	283 293,87	340 922,73	340 922,73
VERSEMENT AU F.N.C. DU SUPPLÉMENT FAMILIAL	29 497,00	23 211,00	14 807,00	16 604,00	9 610,00	11 678,00
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	19 024,08	16 537,04	16 075,40	18 266,87	19 188,02	12 137,66
COTISATIONS VERSÉES DIRECTEMENT	0,00	13 219,82	8 263,95	1 781,01	5 915,39	6 281,38
MÉDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	5 411,85	4 430,16	6 432,42	3 568,13	1 670,00	5 560,07
AUTRES CHÈRES SOCIALES DIVERSES	0,00	0,00	0,00	0,00	23 677,05	25 612,02
AUTRES CHARGES	13 844,00	0,00	0,00	1 913,00	112,23	3 514,26

L'année 2024 a été impactée par des mesures structurelles :

- Revalorisation du point d'indice
La revalorisation du point d'indice de 1,5 % en juillet 2023 a engendré, en année pleine, une augmentation d'environ 67 K€.
- Ajout de 5 points à tous les grades au 1/1/2024
L'augmentation de 5 points pour tous les agents en janvier 2024 a impacté la masse salariale 2024 d'environ 84 K€.

Elles se cumulent avec des évolutions récurrentes des Ressources Humaines :

- L'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)
De manière classique, l'ancienneté des agents et leurs promotions entraînent chaque année l'augmentation de leurs indices de rémunération. Ce GVT induit ainsi une augmentation de la masse salariale en cours d'année. L'impact du GVT est de 33 K€ en 2024.

En contre-partie, la maîtrise de l'évolution des effectifs a permis de contenir l'évolution du chapitre 012.

Les perspectives impactant 2025 :

- En 2024, 7 agents bénéficient d'un avancement de grade, 61 bénéficieront d'un avancement d'échelon. A ce jour, les décisions du Centre de Gestion concernant les promotions internes ne sont pas encore connues.
- Plusieurs départs en retraite sont programmés en 2025, entraînant là encore des variations au gré des profils des personnes qui intégreront la collectivité.
- Enfin, la paie à façon mise en œuvre au second semestre 2024 sera effective toute l'année en 2025.
- Augmentation du coût d'assurance statutaire ;
- Augmentation d'un point des cotisations maladie de l'URSSAF ;

Dans l'attente du vote de la loi de Finances pour 2025 :

- Incertitude sur l'évolution du point d'indice ;
- Incertitude sur la prime Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat ;
- Incertitude sur l'augmentation du taux de la cotisation patronale à la CNRACL ;

L'absence de décret officiel et de budget national pour 2025 alimente une forte incertitude, rendant la planification financière de notre commune particulièrement complexe.

L'évolution des effectifs

L'évolution du nombre de postes occupés :

	01/01/19	01/01/20	01/01/21	01/01/22	01/01/23	01/01/24	01/01/25
Emplois fonctionnels	3	2	2	2	2	2	2
Filière administrative	46	48	48	47	45	43	39
Filière technique	95	90	92	95	87	94	92
Filière sociale et médico-sociale	21	20	20	18	17	20	20
Filière animation	12	11	11	16	14	19	16
Filière culturelle	4	3	3	3	3	2	3
Filière sportive	0	0	0	1	1	0	0
Filière police	3	5	6	6	5	5	5
Agents de sécurité d'école	7	9	10	10	10	10	10
Sous-total filières	191	188	192	198	184	195	187
Assistantes Maternelles	7	7	7	8	8	7	5
Apprentis / emplois aidés	3	1	1	2	0	0	0
Total général	201	196	199	208	192	203	192

(les données ne comprennent pas le budget santé)

Evolution du nombre de postes occupés par catégorie de grade :

	01/01/19	01/01/20	01/01/21	01/01/22	01/01/23	01/01/24	01/01/25
A	14	15	17	17	19	18	19
collab. de cabinet	1	1	1	1	1	1	1
B	28	28	25	28	25	22	25
C	148	144	149	152	139	154	142
Total	191	188	192	198	184	195	187

(hors santé)

A noter que dans les postes occupés depuis 2024, 6 agents sont comptabilisés dans deux filières différentes (double poste en filière technique et animation). Enfin, l'augmentation en 2024 intègre la « déprécarisation » de 9 agents contractuels déjà présents en 2022/2023.

En janvier 2025 :

- départ en retraite de deux ASMAT ;
- départ de trois agents en disponibilité (absence longue) ;
- départ de trois agents en retraite non remplacés ;
- départ de deux agents, actuellement remplacés par des contractuels ;
- départ en retraite d'un agent dont la mission est confiée au Centre de Gestion ;

Les avantages en nature

Dans la collectivité, certains agents peuvent bénéficier en fonction des exigences et des contraintes liées à l'exercice de leurs fonctions de deux catégories d'avantages en nature : il s'agit des logements de fonction et des voitures de service remises à domicile.

A ce jour, la flotte automobile comprend 5 véhicules de service remisés à domicile. Il n'y a plus de logement de fonction.

Autres faits marquants

La paie à façon par le Centre De Gestion 25 a été déployée à partir de juillet 2024.

10. Evolution du budget de fonctionnement du Budget principal

Dépenses de fonctionnement

	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024 estimé
011 Charges générales	3 700 086,51	3 099 491,89	3 685 699,41	4 688 532,65	4 679 016,75	5 125 447,00	4 840 278,56
012 Charges personnel	9 126 224,70	8 840 993,50	9 198 219,33	9 784 208,61	9 659 486,35	9 953 250,00	9 837 463,26
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	14 289,00
65 Charges de gestion	1 585 917,69	1 681 817,14	1 647 559,12	1 888 161,26	1 709 606,74	1 769 345,00	1 790 278,29
66 Charges financières	263 323,17	233 072,81	202 312,85	184 452,57	169 185,30	220 000,00	177 457,18
67 Charges spécifiques	30 748,04	134 159,45	78 364,89	19 683,91	16 128,72	30 000,00	341,20
68 Provisions	20 000,00	50 000,00	108 150,00	2 223,00	59 574,00	0,00	56 327,00
Dépenses à affecter	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00
Total opérations réelles	14 726 300,11	14 039 534,79	14 920 305,60	16 567 262,00	16 292 997,86	17 548 042,00	16 716 434,49
Opérations d'ordre	633 699,66	852 082,96	1 132 935,47	1 071 781,05	654 188,37	750 000,00	895 407,35
Virement en investissement					0,00	2 918 091,33	0,00
Total section	15 359 999,77	14 891 617,75	16 053 241,07	17 639 043,05	16 947 186,23	21 216 133,33	17 611 841,84

BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté	BP 2027 projeté
4 995 000	4 995 000	5 000 000
10 000 000	10 000 000	10 000 000
50 000	50 000	50 000
1 800 000	1 800 000	1 700 000
225 000	275 000	300 000
30 000	30 000	30 000
0	0	0
400 000	400 000	400 000
17 500 000	17 550 000	17 480 000
850 000	800 000	800 000
2 360 273	2 433 485	2 488 683
20 710 273	20 783 485	20 768 683

Evol 2024 -2025	Evol en %
-130 447,00	-2,55%
46 750,00	0,47%
0,00	0,00%
30 655,00	1,73%
5 000,00	2,27%
0,00	0,00%
0,00	#DIV/0 !
0,00	0,00%
162 636,00	0,93%
100 000,00	13,33%
-557 818,22	-19,12%
-505 860,22	-2,38%

	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024 estimé
013 Atténuation de charges	443 766,98	486 072,14	327 347,85	253 150,37	280 355,80	240 000,00	247 644,08
70 Produits des services	1 058 606,37	469 094,24	563 009,47	1 123 307,05	1 159 493,36	1 147 250,12	1 216 332,01
73 Impôts et Taxes	11 730 353,02	11 713 566,42	12 196 474,37	12 418 091,40	5 461 263,70	5 459 625,00	5 648 929,70
731 Fiscalité locale					7 656 281,59	7 484 815,00	7 805 071,86
74 Dotations	4 268 494,67	4 183 691,64	4 026 924,46	3 952 684,44	4 055 528,90	3 874 917,00	4 212 560,94
75 Produits de gestion	568 720,32	543 442,78	593 120,51	973 126,18	1 585 684,78	784 510,00	1 155 259,30
76 Produits financiers	1 132,95	1 037,76	1 070,31	1 212,39	1 780,40	0,00	1 234,44
77 Produits spécifiques	321 334,86	320 462,90	535 314,41	1 299 684,22	42 258,48	0,00	196 350,63
78 Reprises provisions	17 901,75	38 309,25	0,00	100 000,00	3 150,00	50 000,00	50 000,00
Total opérations réelles	18 410 310,92	17 755 677,13	18 243 261,38	20 121 256,05	20 245 797,01	19 041 117,12	20 533 382,96
Opérations d'ordre	2,81	0,62	97 513,61	41 087,97	388,84	5 242,00	8 256,46
Résultat reporté						2 169 774,21	
Total section	18 410 313,73	17 755 677,75	18 340 774,99	20 162 344,02	20 246 185,85	21 216 133,33	20 541 639,42

BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté	BP 2027 projeté
240 000	240 000	240 000
1 150 000	1 150 000	1 150 000
5 458 020	5 456 447	5 454 906
7 527 635	7 720 730	7 789 508
3 858 222	3 746 308	3 664 269
920 000	920 000	920 000
0	0	0
0	0	0
50 000	50 000	50 000
19 203 877	19 283 485	19 268 683
6 396		
1 500 000	1 500 000	1 500 000
20 710 273	20 783 485	20 768 683

Evol 2024 -2025	Evol en %
0,00	0,00%
2 749,88	0,24%
-1 604,80	-0,03%
42 819,65	0,57%
-16 694,75	-0,43%
135 490,00	17,27%
0,00	#DIV/0 !
0,00	#DIV/0 !
0,00	0,00%
162 759,99	0,85%
1 154,00	22,01%
-669 774,21	-30,87%
-505 860,22	-2,38%

	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024 estimé
Cession	0,00	181 960,00	300 792,50	510 600,00	14 120,00		161 901,00
Solde d'exécution	3 050 313,96	2 864 060,00	2 287 533,92	2 523 300,97	3 298 999,62	0,00	2 929 797,58
Résultat N-1	2 031 656,81	1 759 424,85	2 499 932,63	1 983 524,68	1 868 189,23		2 169 774,21
Résultat brut avant affectation	5 081 970,77	4 623 484,85	4 787 466,55	4 506 825,65	5 167 188,85		5 099 571,79

11. Evolution du budget d'investissement du Budget principal

Dépenses d'investissement	2019	2020	CA 2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
10 Dotations	78 582,94	68 213,32	30 361,16	12 015,39	40 327,53	10 000,00	0,00	10 000	10 000
13 Subventions					7 600,76	0,00			
16 Remboursement emprunt	1 414 248,15	1 526 274,03	1 592 550,88	1 621 803,00	1 473 397,84	1 482 323,00	1 437 327,46	1 485 000	1 370 000
20 Immobilisations incorporelles	111 487,05	104 880,54	263 732,69	105 002,78	76 283,37	38 500,00	52 465,64		
204 Subventions d'équipement	41 320,29	50 828,82	210 244,50	108 982,30	63 894,00	0,00	0		
21 Immobilisations corporelles	793 159,18	988 005,21	1 473 281,61	1 064 914,79	2 235 201,14	4 311 970,00	4 062 841,95	3 900 000	3 524 609
23 Travaux en cours	3 310 810,68	2 236 280,06	2 702 879,92	4 070 083,70	3 714 461,01	367 880,33	3 122 274,62		
26-27 Immobilisations financières			22 950,00	20 080,00	122 300,00	118 000,00	1 276 604,22		
45 Travaux rue de Seloncourt PMA			65 838,00	20 881,53		0,00			
Dépenses imprévues						0,00		200 200	200 200
Total opérations réelles	5 749 608,29	4 974 481,98	6 361 838,76	7 023 763,49	7 733 465,65	6 328 673,33	9 951 513,89	5 595 200	5 104 809
Opérations d'ordre	12 254,61	2 503,30	343 655,37	90 677,97	389,84	2 296 742,00	1 869 756,46	36 396	36 396
Solde d'exécution reporté									
Total section	5 761 862,90	4 976 985,28	6 705 494,13	7 114 441,46	7 733 855,49	8 625 415,33	11 821 270,35	5 631 596	5 141 205
Recettes d'investissement	2019	2020	2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024 estimé	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
10 Dotations	1 250 655,26	524 579,06	766 288,11	522 486,44	510 235,69	774 000,00	776 575,11	720 000	500 000
1068 Excédent capitalisé	3 241 225,90	3 322 545,92	2 123 552,22	2 803 941,87	2 638 636,42	2 997 414,64	2 997 414,64		
13 Subventions	332 607,13	218 209,64	453 948,51	963 324,89	1 788 256,81	225 500,00	1 346 823,18	50 000	50 000
16 Emprunt	1 027 442,79	1 013 798,20	2 517 965,91	2 509 074,43	996 028,31	1 021 324,00	1 006 191,33	1 021 323	1 021 324
Autres	44 168,78			42 378,88	6 571,92		15 314,09		
024 Cessions						645 000,00		600 000	300 000
45 Travaux rue de Seloncourt PMA				86 719,53					
Total opérations réelles	5 896 099,86	5 079 132,82	5 861 754,75	6 927 926,04	5 939 729,15	5 663 238,64	6 142 318,35	2 391 323	1 871 324
Opérations d'ordre	645 954,27	854 586,26	1 379 077,23	1 121 371,05	654 189,37	3 041 500,00	2 756 907,35	880 000	836 396
Virement du fonctionnement						2 918 091,33		2 360 273	2 433 485
Solde d'exécution reporté									
Total section	6 542 054,13	5 933 719,08	7 240 831,98	8 049 297,09	6 593 918,52	11 622 829,97	8 899 225,70	5 631 596	5 141 205
Solde d'exécution investissement	780 191,23	956 733,80	535 337,85	934 855,63	-1 139 936,97	2 997 414,64	-2 922 044,65		
Solde d'exécution reporté N-1	-1 527 653,90	-747 462,67	209 271,13	744 608,98	1 679 464,61	539 527,64	539 527,64		
Reste à réaliser dépenses	-2 832 519,90	-2 461 709,19	-4 484 103,16	-7 110 426,60	-6 010 136,45	-6 010 136,45	-2 532 331,04		
Reste à réaliser recettes	257 436,65	128 885,84	935 552,31	2 792 325,57	2 473 194,17	2 473 194,17	1 367 705,61		
Besoin de financement	-3 322 545,92	-2 123 552,22	-2 803 941,87	-2 638 636,42	-2 997 414,64	0,00	-3 547 142,44		
Excédent	-3 322 545,92	-2 123 552,22	-2 803 941,87	-2 638 636,42					
Résultat de fonctionnement avant affectation	5 081 970,77	4 623 484,85	4 787 466,55	4 506 825,65	5 167 188,85	0,00	5 099 571,79		
Besoin de financement investissement	-3 322 545,92	-2 123 552,22	-2 803 941,87	-2 638 636,42	-2 997 414,64	0,00	-3 547 142,44		
Résultat de fonctionnement reporté (002)	1 759 424,85	2 499 932,63	1 983 524,68	1 868 189,23	2 169 774,21	0,00	1 552 429,35		

12. Situation de la dette au 1^{er} janvier 2025

ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	TAUX A LA SIGNATURE (%)	PÉRIODE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2024
2001	2000L92 EMPRUNT 2001	0008 - SOCIETE GÉNÉRALE	25	V	EUR12Mpost	3,89	A	1 143 367,63	103 939,83
2010	2010LON106 EMPRUNT 2009	0016 - BPFCA	15	F	TAUX FIXE	3,85	T	2 000 000,00	34 923,39
2010	2010LON107 EMPRUNT 2010	0006 - CAISSE D'ÉPARGNE	15	F	TAUX FIXE	3,12	T	2 000 000,00	133 333,52
2011	11LON108 EMPRUNT 2011	0017 - CRÉDIT MUTUEL	15	F	TAUX FIXE	4,27	T	2 000 000,00	340 224,57
2012	2012LON109 EMPRUNT 2012	0017 - CRÉDIT MUTUEL	16	F	TAUX FIXE	4,50	T	1 000 000,00	234 489,38
2013	2013LON110 EMPRUNT 2013	0016 - BPFCA	15	F	TAUX FIXE	3,35	T	1 000 000,00	266 666,52
2014	2014LON111 EMPRUNT 2014	0010 - CFF	15	F	TAUX FIXE	2,69	A	1 000 000,00	327 851,74
2015	2015LON112 EMPRUNT 2015	0017 - CRÉDIT MUTUEL	15	F	TAUX FIXE	1,37	T	1 300 000,00	519 999,88
2016	2016LON113 EMPRUNT 2016	8777 - CAFIL LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,92	T	1 000 000,00	466 666,56
2017	2017LON114 EMPRUNT 2017	0006 - CAISSE D'ÉPARGNE	15	F	TAUX FIXE	1,11	T	1 300 000,00	693 333,24
2018	2018LON115 EMPRUNT 2018	0017 - CRÉDIT MUTUEL	15	F	TAUX FIXE	1,20	T	1 000 000,00	621 955,32
2019	2019LON116 EMPRUNT 2019	8777 - CAFIL LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,57	T	1 000 000,00	666 666,60
2020	2020LOAN117 EMPRUNT 2020	8777 - CAFIL LA BANQUE POSTALE	15	F	TAUX FIXE	0,59	T	1 000 000,00	733 333,28
2021	2021LOAN118 EMPRUNT 2021	0010 - CFF	20	F	TAUX FIXE	0,51	S	2 500 000,00	2 125 000,00
2022	2022LOAN119 EMPRUNT 2022	0017 - CRÉDIT MUTUEL	20	F	TAUX FIXE	0,91	T	2 500 000,00	2 182 316,46
2023	2023LON121 2023 PRET RELANCE VERTE	235 - CDC FONDS D'ÉPARGNE	15	F	TAUX FIXE	3,68	T	444 885,00	422 133,48
2023	2023LON128 2023 GPI AMBRE	235 - CDC FONDS D'ÉPARGNE	15	F	TAUX FIXE	3,68	T	550 115,00	521 981,98
2024	2024LOAN122 2024 CRÉDIT AGRICOLE	0007 - CAISSE DU CRÉDIT AGRICOLE	15	F	TAUX FIXE	3,73	T	570 000,00	562 828,00
2024	2024LOAN130 - PRÊT 2024 5598552	235 - CDC FONDS D'ÉPARGNE	15	F	TAUX FIXE	3,59	T	210 000,00	210 000,00
2024	2024LOAN131 - PRÊT 2024 5598486	235 - CDC FONDS D'ÉPARGNE	15	F	TAUX FIXE	3,59	T	220 000,00	220 000,00
	TOTAL GÉNÉRAL							23 738 367,63	11 387 643,75

Hors souscription de nouveaux emprunts, le capital de dette de la Ville au 31 décembre 2024 sera entièrement amorti en 2043.

13. Evolution des ratios d'endettement (2016–2025) (données par habitant)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement (1)	968,43	1 009,09	981,01	1 033,82	995,17	1 069,94	1 203,92	1 159,13	1 178,96	1 200,36
Recettes de fonctionnement (2)	1 190,05	1 210,35	1 230,39	1 301,00	1 256,49	1 301,16	1 421,32	1 449,41	1 448,15	1 312,18
Épargne brute (3) = (2) - (1)	221,62	201,25	249,39	267,19	261,32	231,22	217,40	290,28	269,20	111,83
Ratio : Taux d'épargne brute (en %) (3) / (2)	18,62 %	16,63 %	20,27 %	20,54 %	20,80 %	17,77 %	15,30 %	20,03 %	18,59 %	8,52 %
Encours de dette (4)	798,25	820,66	795,26	799,91	775,52	844,45	909,25	860,43	800,78	751,32
Dépenses d'équipement	279,65	364,01	373,21	302,35	245,35	327,96	385,31	437,36	438,36	439,36
Remboursements d'emprunts (5)	87,86	93,32	97,66	102,51	112,48	117,64	119,70	107,05	101,15	100,14
Épargne nette (3) - (5)	133,77	107,93	151,72	164,68	148,84	113,59	97,71	183,22	168,05	11,68
Ratio : Taux d'endettement (en %) (4) / (2)	67,08 %	67,80 %	64,63 %	61,48 %	61,72 %	64,90 %	63,97 %	59,36 %	55,30 %	57,26 %
Ratio : Délai de désendettement (en années) (4) / (3)	3,60	4,08	3,19	2,99	2,97	3,65	4,18	2,96	2,97	6,72

14. Situation de la dette garantie au 31 décembre 2024

Dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, les collectivités locales ont la possibilité d'intervenir garantissant les emprunts d'un tiers. Ce dispositif facilite l'accès au crédit des bénéficiaires ou leur permet d'accéder à des taux d'intérêt moindres. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

Les garanties d'emprunt entrent dans le cadre des engagements hors bilan. Les garanties financières aux emprunts contractés par des personnes de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière, celles accordées à des personnes de droit privé sont encadrées par les dispositions de l'article L3231-4 du Code général des Collectivités Territoriales.

Dans tous les cas, la garantie d'un emprunt donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Les garanties d'emprunt apportées à des personnes privées sont encadrées par trois règles prudentielles :

- une collectivité ne peut garantir plus de 50 % de ses recettes réelles de fonctionnement ;
- l'annuité garantie pour un bénéficiaire ne peut être supérieure à 10 % du montant susceptible d'être garanti ;
- la quotité maximale pouvant être garantie par une ou plusieurs collectivités ne peut dépasser 50 % du prêt sauf pour les opérations d'aménagement où cette quotité est portée à 80 % (article L300-1 à L300-4 du Code de l'Urbanisme) ;

Ces règles prudentielles ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.

A la fin de l'exercice 2024, le capital garanti restant dû s'élève à 14 431 892 € répartis sur 136 lignes d'emprunts.

A l'exception de la garantie accordée à l'EHPAD pour la construction de nouveaux locaux en 2012, l'ensemble des prêts sont en lien avec le logement social.

La durée de vie résiduelle des emprunts garanti est de 26 ans.

La forte hausse des taux d'intérêt, et en particulier du Livret A, qui sert à financer le logement social entraîne pour les organismes logeurs une hausse des coûts pour leurs travaux de construction et de rénovation du parc locatif. La Caisse des Dépôts et Consignations leur propose un allongement de la durée des prêts jusqu'à 80 ans pour la partie foncière des projets. La Ville a accepté, en 2024, par délibération, de garantir cet allongement.

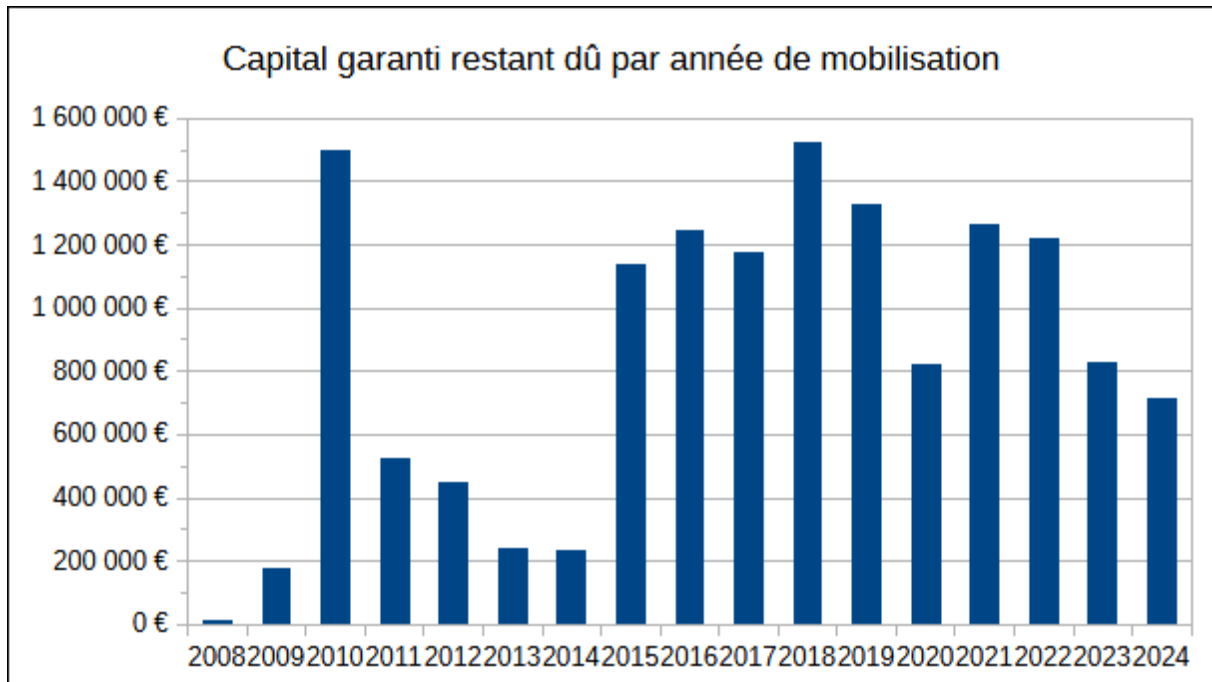
Situation par organisme garanti :

Bénéficiaire	Nombre de prêts	Capital garanti	Capital garanti restant au 31/12/2024
HABITAT 25	15	1 080 911,79	760 079,99
IDEHA	21	4 787 157,83	3 398 114,62
MAISON DE RETRAITE	1	784 764,04	451 239,34
NEOLIA	99	11 821 295,21	9 822 458,63
Total	136	18 474 128,87	14 431 892,58

Situation par organisme prêteur :

Prêteur	Nombre de prêts	Capital garanti	Capital garanti restant au 31/12/2024
CARSAT	1	212 496,00	162 913,60
CDC	134	18 025 632,87	14 044 455,28
LA BANQUE POSTALE	1	236 000,00	224 523,70
Total	136	18 474 128,87	14 431 892,58

Capital garanti restant dû en fonction de l'année de mobilisation du prêt :



15. Le budget annexe « Santé »

Depuis de longues années, la Ville d'Audincourt a manifesté un grand intérêt quant aux fluctuations de la démographie médicale et, par ses actions, a contribué au maintien et à l'installation de praticiens généralistes et spécialistes sur le territoire communal.

Le 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a choisi de renforcer la vocation sanitaire du Site Lucine en installant au second étage la Maison Médicale de Garde (MMG) rayonnant à l'échelle de l'agglomération et un Centre Municipal de Santé (CMS) pour pallier le déficit de médecins généralistes sur le territoire.

L'ensemble des opérations est retranscrit dans un Budget Annexe spécialement dédié à ces opérations.

A compter de 2023, le budget applique la norme budgétaire et comptable M57 comme le budget principal.

La Maison Médicale de Garde

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la ville assure la coordination et la gestion administrative du cabinet de garde.

Sans cet engagement fort, synonyme de maintien d'un service public de première nécessité dans l'agglomération, l'offre médicale serait aujourd'hui sensiblement différente et aurait un impact direct sur les recours aux urgences de l'hôpital, déjà saturées.

Le nombre de consultations est en hausse continue depuis 2021.

Maison Médicale de Garde : fréquentation

	2021	2022	2023	2024
Nombre de consultations	6091	7598	7861	8418

	2022	2023	CA 2024 prévisionnel	DOB 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	106 180,97	119 912,03	112 575,09	121 100,00
Chapitre 011				
CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	26 315,98	28 085,46	24 966,13	26 000,00
Chapitre 012				
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	79 864,99	91 826,57	87 608,96	95 100,00

Les charges générales sont estimées au vu des dépenses 2024. Il a été tenu compte des besoins prévisionnels en fournitures et en petit matériel ainsi que du coût de la maintenance du logiciel WEDA qui va être déployé afin que les médecins disposent d'un dossier unique pour les patients fréquentant la Maison Médicale de Garde.

L'enveloppe des dépenses de personnel correspond à la salariales appliquées dans la fonction publique territoriale supplémentaires nécessaires au fonctionnement du service.

Les flux de mutualisation ont été ajustés tant pour les charges de structures que les charges de personnel selon les règles définies par la délibération 2024_035_DCM du 2 avril 2024. les charges correspondant à la mise à disposition et au coût des locaux est plus faible que lors des exercices précédents car une partie des locaux est loué au cabinet de sage-femmes. Les charges de personnel intègrent les heures supplémentaires nécessaires au maintien de la continuité de l'accueil des patients.

	2022	2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	DOB 2025
Recettes réelles de fonctionnement	107 012,63	123 954,08	121 805,00	118 343,95	102 065,00
Chapitre 74					
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	102 065,00	102 065,00	102 065,00	118 000,00	102 065,00
Chapitre 75					
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 947,63	21 889,08	19 740,00	343,95	0,00

L'ensemble des charges est financé par une subvention de fonctionnement de l'ARS et la participation de la Ville d'Audincourt.

En 2024, la Maison Médicale de Garde a bénéficié d'une hausse de la participation de l'ARS pour financer le déploiement du logiciel de suivi des patients WEDA (16 K€). Pour 2025, il est proposé de reconduire le montant de la participation de l'ARS au niveau de l'inscription du Budget primitif 2024 dans l'attente du dialogue de gestion qui doit être réalisé avec le financeur soit 102 K€.

En l'état actuel, la Ville d'Audincourt n'aurait pas à fournir une participation financière supplémentaire pour permettre le fonctionnement de la Maison Médicale de Garde.

Le Centre Municipal de Santé

Audincourt a fait un choix politique fort avec l'ouverture le 17 octobre 2022 d'un Centre Municipal de Santé, répondant ainsi directement à la diminution du nombre de médecins sur le territoire et en inscrivant la ville dans une nouvelle dynamique.

Cet engagement a permis aussi de conforter le site Lucine dans sa vocation sanitaire, encore renforcée en cours d'année 2023 par l'arrivée de 2 sages femmes dont le cabinet est aujourd'hui situé au 2ème étage.

Depuis l'ouverture, le succès du Centre de Santé n'a pas cessé de conforter la ville dans son choix.

Centre Municipal de Santé : fréquentation

	2022 (à partir du 17/10)	2023	2024
Nombre de consultations	3287	13220	11775

Pour l'ensemble de l'année 2024, 11775 consultations ont été réalisées soit environ mille par mois. L'analyse de la fréquentation montre que 50 % des patients sont des Audincourtois tandis que l'autre moitié de la patientèle est principalement originaire des communes de l'agglomération.

Les rendez-vous sont de diverses natures : une programmation plus lointaine et non urgente par le biais d'internet, des créneaux au jour le jour pour des besoins plus urgents et des visites à domicile pour la population plus âgée notamment.

	2022	2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	DOB 2025
Dépenses de fonctionnement	121 656,17	399 508,51	494 174,00	434 958,06	494 900,00
Chapitre 011					
CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	30 002,71	81 413,62	95 700,00	61 938,98	95 700,00
Chapitre 012					
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	91 653,46	308 068,12	395 474,00	363 018,39	396 200,00
Chapitre 65					
CHARGES DE GESTION	0,00	26,77	3 000,00	0,69	3 000,00
Chapitre 68					
PROVISIONS	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00

La baisse des charges générales entre 2023 et 2024 correspond principalement au coût de la recherche de médecin (9 K€), à la diminution du coût de service Réceptel (4 K€).

En 2024, les charges de fonctionnement du CMS progressent mécaniquement avec la présence entre mars et août 2024 d'un médecin à 60 % : outre la hausse des charges de personnel, sa présence a mécaniquement entraîné la hausse du coût de l'accès au logiciel de gestion, aux connexions cryptées et à Réceptel pour la prise de rendez-vous. En 2024, il n'a pas été fait recours à un cabinet pour assurer la prospection pour le recrutement de nouveaux personnels de santé.

Une provision de 10 K€ a été constituée en 2023 afin de constater le décalage lié aux contentieux avec la CPAM et les mutuelles. Elle a été maintenue en 2024.

Les flux de mutualisation ont été ajustés tant pour les charges de structures que les charges de personnel selon les règles définies par la délibération 2024_035_DCM du 2 avril 2024.

	2022	2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	DOB 2025
Recettes de fonctionnement	241 312,05	476 739,85	414 655,75	551 590,61	438 000,00
Chapitre 70					
CONSULTATIONS – CPAM – MUTUELLES	89 040,24	358 991,02	334 109,75	358 780,24	330 000,00
Chapitre 74					
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	77 279,00	91 263,30	50 546,00	181 488,05	108 000,00
Chapitre 75					
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	74 992,81	26 485,53	30 000,00	1 322,32	0,00
Chapitre 78					
REPRISE DE PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00

Les recettes du Centre Municipal de Santé sont liées à la facturation des soins médicaux. Les recettes de consultations 2024 comprennent l'activité du médecin à 60 % sur une durée de 6 mois. Les produits 2025 sont estimés de manière prudente à 330 K€, en

tenant compte de l'impact de la hausse de la consultation de la base de la Sécurité Sociale à 30 € courant du mois de décembre 2024.

Ces recettes sont complétées par diverses participations de la CPAM : les Recettes d'Objectifs de Santé Publique (ROSP), le forfait patientèle et la rémunération forfaitaire pour les centres de soin. En 2023, il a été perçu le solde des sommes dues au titre de 2022 et des acomptes pour l'exercice courant. Les recettes 2024 ont fortement progressé suite aux régularisations de l'année 2023, premier exercice où le CMS a fonctionné toute l'année. Le montant de ces participations peut être évalué en année courante à 88 K€. A cela s'ajoute la subvention « Teulade » sur les charges patronales des médecins évaluée à 20 K€. Au total, les aides de la CPAM sont estimées à 108 K€ pour l'exercice 2025.

A cela s'est ajoutée, en 2023 et en 2024, une aide de l'État d'un montant de 8 K€ pour le fonctionnement des CMS. Faute d'information sur la pérennité de cette subvention, il est proposé de n'inscrire aucun crédit à ce titre pour 2025.

Comme pour la Maison Médicale de Garde, une participation de la Ville peut assurer l'équilibre de l'activité. En 2024 comme en 2025, il n'y a aucun besoin.

Les Ressources humaines

En 2022, suite aux difficultés rencontrées dans la mise en place technique des trains de paie, le salaire des agents du budget Santé a été pris en charge par le budget principal de la Ville avant de faire l'objet d'un remboursement. De plus, l'activité du Centre Municipal de Santé n'a débuté que le 17 octobre. Les charges de personnel correspondent uniquement à un trimestre.

Présentation d'ensemble pour le Budget Annexe Santé

	2022	2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 projeté
CHARGE DE PERSONNEL	171 518,45	399 894,69	450 627,35	491 300,00
PERSONNEL AFFECTE PAR LA VILLE	171 518,45	46 758,82	33 297,35	35 000,00
VERSEMENT TRANSPORT	0,00	0,00	8 985,51	9 100,00
COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	0,00	1 240,99	1 417,62	1 600,00
COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	0,00	5 248,18	6 556,00	6 700,00
AUTRES IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	414,42	600,00
TITULAIRES REMUNERATION PRINCIPALE	0,00	4 825,04	19 474,98	20 000,00
TITULAIRES NBI	0,00	126,27	506,85	600,00
TITULAIRES AUTRES INDEMNITES	0,00	2 304,51	6 056,03	6 500,00
NON TITULAIRES REMUNERATIONS	0,00	199 705,28	221 285,83	252 000,00
NON TITULAIRES SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	0,00	31,75	44,44	50,00
NON TITULAIRES INDEMNITES PERTE EMPLOI	0,00	0,00	124,93	150,00
NON TITULAIRES PRIMES ET AUTRES INDEMNITES	0,00	45 011,34	42 286,09	43 000,00
COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	0,00	65 347,00	72 566,58	76 000,00
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	0,00	19 420,84	26 345,14	27 500,00
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	0,00	9 874,67	10 695,58	11 500,00
AUTRES CHARGES DE SECURITE SOCIALE	0,00	0,00	570,00	1 000,00

Dont

Maison Médicale de Garde

	2022	2023	CA 2024 prévisionnel	DOB 2025
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	79 864,99	91 826,57	87 608,96	95 100,00
PERSONNEL AFFECTE PAR LA VILLE	79 864,99	26 634,52	14 397,67	15 000,00
VERSEMENT TRANSPORT	0,00	0,00	1 735,86	1 800,00
COTISATIONS VERSÉES AU F.N.A.L.	0,00	229,45	252,76	300,00
COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	0,00	968,32	1 165,93	1 200,00
AUTRES IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	78,18	100,00
TITULAIRES REMUNERATION PRINCIPALE	0,00	0,00	0,00	0,00
NON TITULAIRES REMUNERATIONS	0,00	33 441,49	37 300,25	42 000,00
NON TITULAIRES SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	0,00	31,75	44,44	50,00
NON TITULAIRES INDEMNITES PERTE EMPLOI	0,00	0,00	124,93	150,00
NON TITULAIRES PRIMES ET AUTRES INDEMNITÉS	0,00	12 923,84	12 880,39	13 000,00
COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	0,00	13 812,56	15 190,37	16 000,00
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	0,00	1 926,09	2 121,06	2 500,00
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 858,55	2 047,12	2 500,00
AUTRES CHARGES DE SECURITE SOCIALE	0,00	0,00	270,00	500,00

Centre Municipal de Santé

	2022	2023	BP 2024	CA 2024 prévisionnel	DOB 2025
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	91 653,46	308 068,12	395 474,00	363 018,39	396 200,00
PERSONNEL AFFECTE PAR LA VILLE	91 653,46	20 124,30	21 500,00	18 899,68	20 000,00
VERSEMENT TRANSPORT	0,00	0,00	0,00	7 249,65	7 300,00
COTISATIONS VERSÉES AU F.N.A.L.	0,00	1 011,54	1 287,00	1 164,86	1 300,00
COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	0,00	4 279,86	5 559,00	5 390,07	5 500,00
AUTRES IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00	336,24	500,00
TITULAIRES REMUNERATION PRINCIPALE	0,00	4 825,04	6 267,00	19 474,98	20 000,00
TITULAIRES NBI	0,00	126,27	164,00	506,85	600,00
TITULAIRES AUTRES INDEMNITÉS	0,00	2 304,51	2 994,00	6 056,03	6 500,00
NON TITULAIRES REMUNERATIONS	0,00	166 263,79	215 954,00	183 985,58	210 000,00
NON TITULAIRES PRIMES ET AUTRES INDEMNITÉS	0,00	32 087,50	41 678,00	29 405,70	30 000,00
COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	0,00	51 534,44	66 935,00	57 376,21	60 000,00
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	0,00	17 494,75	22 724,00	24 224,08	25 000,00
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	0,00	8 016,12	10 412,00	8 648,46	9 000,00
AUTRES CHARGES DE SECURITE SOCIALE	0,00	0,00	0,00	300,00	500,00

L'augmentation des dépenses de personnel en 2024 s'explique par :

- l'activité du Centre Municipal de Santé sur un exercice et la présence d'un médecin supplémentaire à 60 % durant 6 mois
- l'impact cumulé des mesures de revalorisations salariales des années 2022 et 2023 qui impactent pleinement le budget en 2024
- la mutualisation du personnel avec le Budget Principal en particulier les heures supplémentaires permettant l'ouverture de la Maison Médicale de garde.

Les effectifs du cabinet médical de garde n'ont pas vocation à évoluer. Les 2 secrétaires assurent à tour de rôle la permanence en soirée et en week-end. Un renfort est prévu

pour les jours où l'amplitude horaire est trop importante évidemment. Son coût a été réévalué à la hausse en 2025.

Le salaire des médecins du CMS a été ajusté suite à la hausse du montant des consultations.

Les efforts de la collectivité se sont portés sur le renforcement de l'équipe médicale du Centre de Santé .

La question des remplacements est actuellement travaillée afin de pouvoir recruter des jeunes professionnels encore non thésés, mais pouvant assurer des remplacements sur les périodes d'absence des médecins titulaires.

Pour les éléments généraux de la situation des ressources humaines, il convient de se reporter aux informations fournies pour le budget principal.

	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Maison médicale de garde			
Secrétaire médicale	2	2	2
Centre municipal de santé			
Secrétaire médicale	1	1	1
Médecins	2	2	2

Les relations entre le Budget Annexe Santé et le Budget Principal

Les relations entre le Budget Santé et le Budget principal sont de deux natures :

- La participation de la Ville à la politique de Santé fixée annuellement par une délibération. Elle se matérialise par une dépense pour la Budget Principal et une recette pour le Budget Annexe ;
- La mutualisation c'est à dire la constatation de charges de structure assumées intégralement par la Ville pour le compte du Budget Santé (gestion, entretien des locaux et du matériel, personnel Ville permettant le bon fonctionnement du service). Ces relations sont définies par une délibération annuelle. Elle se traduit par l'émission d'une dépense sur le Budget Annexe Santé et une recette sur le Budget Principal ;

REMBOURSEMENT DU BUDGET ANNEXE SANTÉ A LA VILLE

MÉDECINE DE GARDE	2022	2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 projeté
CHARGES DE STRUCTURE	20 171,28	20 593,43	16 187,99	17 700,00
PERSONNEL AFFECTE PAR LA VILLE	79 864,99	26 634,52	14 397,67	15 000,00
TOTAL	100 036,27	47 227,95	30 585,66	32 700,00

CMS	2022	2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 projeté
CHARGES DE STRUCTURE	7 222,82	29 569,85	29 003,52	31 500,00
PERSONNEL AFFECTE PAR LA VILLE	91 653,46	20 124,30	18 899,68	20 000,00
TOTAL	98 876,28	49 694,15	47 903,20	51 500,00

PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL A LA POLITIQUE DE SANTÉ

	2022	2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 projeté
MÉDECINE DE GARDE	4 947,63	21 195,00	343,95	0,00
CMS	74 992,81	26 484,00	0,00	0,00
TOTAL	79 940,44	47 679,00	343,95	0,00

BILAN DES FLUX ENTRE LA VILLE ET LE BUDGET ANNEXE SANTÉ

	2022	2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 projeté
REMBOURSEMENT DU BUDGET SANTÉ A LA VILLE	198 912,55	96 922,10	78 488,86	84 200,00
PARTICIPATION DE LA VILLE A LA POLITIQUE DE SANTÉ	79 940,44	47 679,00	343,95	0,00
SOLDE	118 972,11	49 243,10	78 144,91	84 200,00

Au vu des éléments précédents, aucune participation du Budget Principal n'est nécessaire à l'équilibre du Budget Annexe Santé.

Evolution du budget de fonctionnement du Budget annexe Santé

	2022	2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
011 Charges générales	56 318,69	109 499,08	86 905,11	121 700,00	121 700,00
012 Charges personnel	171 518,45	399 894,69	450 627,35	491 300,00	471 300,00
65 Charges de gestion	0,00	26,77	0,69	3 000,00	3 000,00
68 Provisions	0,00	10 000,00	10 000,00		
Total opérations réelles	227 837,14	519 420,54	547 533,15	616 000,00	596 000,00
Opérations d'ordre	0,00	19 136,92	20 223,00	25 000,00	25 000,00
Virement en investissement	0,00	0,00		99 838,00	118 558,00
Total section	227 837,14	538 557,46	567 756,15	740 838,00	739 558,00
Recettes de fonctionnement					
	2022	2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
70 Produits des services	89 040,24	358 991,02	358 780,24	330 000,00	330 000,00
74 Dotations	179 344,00	193 328,30	299 488,05	210 065,00	210 065,00
75 Produits de gestion	79 940,44	48 374,61	1 666,27	0,00	0,00
78 Reprises provisions	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
Total opérations réelles	348 324,68	600 693,93	669 934,56	540 065,00	540 065,00
Opérations d'ordre				1 280,00	
Résultat reporté			102 039,25	199 493,00	199 493,00
Total section	348 324,68	600 693,93	771 973,81	740 838,00	739 558,00
Solde d'exécution	120 487,54	62 136,47	204 217,66		
Résultat N-1	0,00	39 902,78	102 039,25		
Résultat brut avant affectation	120 487,54	102 039,25	204 217,66		

Evolution du budget d'investissement du Budget annexe Santé

	2022	2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
21 Immobilisations corporelles	78 540,76	3 112,00	19 548,72	123 937,46	147 458,00
Total opérations réelles	78 540,76	3 112,00	19 548,72	123 937,46	147 458,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	1 280,00	
Reports			0,00	42 361,54	
Solde d'exécution reporté	0,00	78 540,76	0,00		
Total section	78 540,76	81 652,76	19 548,72	167 579,00	147 458,00
Recettes d'investissement	2022	2023	CA 2024 prévisionnel	BP 2025 Projeté	BP 2026 projeté
10 FCTVA	0,00	0,00	12 494,56	380,00	3 900,00
1068 Excédent capitalisé	0,00	80 584,76	0,00	4 723,00	
13 Subventions	0,00	0,00	6 400,00		
16 Emprunt	0,00	0,00	0,00		
Total opérations réelles	0,00	80 584,76	18 894,56	5 103,00	3 900,00
Opérations d'ordre	0,00	19 136,92	20 223,00	25 000,00	25 000,00
Virement du fonctionnement	0,00	0,00	0,00	99 838,00	118 558,00
Solde d'exécution reporté			18 068,92	37 638,00	
Total section	0,00	99 721,68	57 186,48	167 579,00	147 458,00
Solde d'exécution	-78 540,76	18 068,92	37 637,76		
Solde d'exécution reporté	0,00	-78 540,76	18 068,92		
Reste à réaliser dépenses	-2 044,00	-14 631,12	-42 361,54		
Reste à réaliser recettes	0,00	0,00	0,00		
Besoin de financement	-80 584,76	3 437,80	-4 723,78		
Résultat net après affectation	120 487,54	180 580,01	199 493,88		

Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement envisagées en 2025 doivent permettre l'amélioration de la réception des patients (installation d'une climatisation au second étage du site Lucine), l'amélioration des liaisons informatiques...

Grandes masses Budgétaires

Budget de fonctionnement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	DOB 2025
Charges de personnel	171 518	399 895	450 627	491 300
<i>dont personnel mis à disposition par budget général</i>	<i>171 518</i>	<i>46 759</i>	<i>33 297</i>	<i>53 000</i>
Charges de fonctionnement et exceptionnelles	56 319	119 600	96 905	121 700
<i>dont charges à reverser au budget général</i>	<i>27 394</i>	<i>50 163</i>	<i>45 192</i>	<i>49 000</i>
Autres	0	0	1	3 000
Autofinancement		19 137	20 223	124 838
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	227 837	538 631	567 756	740 838
MMG : subvention ARS	102 065	102 065	118 000	102 065
CMS : consultations	89 040	357 837	358 780	330 000
CPAM : ROSP et subvention « Teulade » (2022 : subventions d'installations)	77 279	91 263	172 732	108 000
État : subvention fonctionnement des Centres de Santé	0	8 503	8 756	0
Autres		696	11 322	1 280
Participation de la Ville à l'équilibre	79 940	47 679	344	0
<i>CMS : participation de la Ville</i>	<i>74 993</i>	<i>26 484</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>MMG : participation de la Ville</i>	<i>4 948</i>	<i>21 195</i>	<i>344</i>	<i>0</i>
Solde d'exécution reporté (solde)		39 903	102 039	199 493
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	348 325	647 946	771 974	740 838
Solde section de fonctionnement	120 488	109 315	204 217	0
Besoin en financement investissement	80 585	0	4 723	0
Résultat net	39 903	109 315	199 494	0

Budget d'investissement

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	DOB 2025
Solde d'exécution reporté		78 541		
Dépenses investissement	78 541	3 112	19 549	123 937
Reports et restes à réaliser				42 362
Autres				1 280
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	78 541	81 653	19 549	167 579
Solde d'exécution reporté (solde)		80 585	18 069	37 638
FCTVA			12 495	380
Subventions			6 400	
Autofinancement		19 137	20 223	129 561
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	99 722	57 187	167 579
Solde section d'investissement	-78 541	18 069	37 638	0
Reports et restes à réaliser	-2 044	-14 631	-42 362	0
Besoin en financement investissement / Résultat	-80 585	3 438	-4 723	0